

COMMISSION CLIMAT POUR LA REGION DU SAHEL



**COMMISSION CLIMAT
RÉGION SAHEL **CCRS****

Secrétariat Exécutif



**PLAN D'INVESTISSEMENT CLIMAT DE LA
REGION DU SAHEL (PIC-RS)**

2025-2030

(RAPPORT FINAL)

JUILLET 2024

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX	iv
LISTE DES FIGURES	iv
LISTE DES ANNEXES	v
SIGLES ET ABREVIATIONS	vi
GLOSSAIRE	x
RESUME EXECUTIF	xii
INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE 1 : OBJECTIFS DE L'ETUDE	3
CHAPITRE 2 : APPROCHE METHODOLOGIQUE	4
1. 4	
2. 7	
3. 7	
4. 7	
5. 7	
6. 7	
7. 7	
8. 8	
CHAPITRE 3 : ANALYSE DE LA VULNERABILITE	9
1. 11	
2. 12	
3. 12	
4. 12	
5. 13	
CHAPITRE 4 : VISION ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PIC-RS	14
1. 14	
2. 14	
2.1 14	
2.2 14	
3. 16	
3.1 16	
3.2 17	

3.3	17
4.	18
4.1 Objectif global du PIC-RS	18
4.2	18
4.3 Résultats stratégiques attendus	18
4.4 Les orientations stratégiques du PIC-RS	19
CHAPITRE 5 : PROGRAMMES, SOUS-PROGRAMMES ET ACTIONS MAJEURES PAR AXE STRATEGIQUE	20
AXE 1 : GESTION DURABLE DES TERRES ET DES SYSTEMES AGRO-SYLVO- PASTORAUX ET HALIEUTIQUES	20
PROGRAMME I : GESTION DURABLE DES TERRES	20
PROGRAMME II : RENFORCEMENT DES SYSTEMES AGRO-SYLVO- PASTORAUX ET HALIEUTIQUES	23
AXE 2 : GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU	33
PROGRAMME I : RENFORCEMENT DES CONNAISSANCES DANS LE DOMAINE DE L'EAU	35
PROGRAMME II : ACCES A L'EAU, PRESERVATION ET GESTION DES RESSOURCES EN EAU	35
AXE 3 : TRANSITION ENERGETIQUE ET ACCES A L'ENERGIE DURABLE	39
PROGRAMME I : TRANSITION ENERGETIQUE	39
PROGRAMME II : ACCES A L'ENERGIE DURABLE	41
AXE 4 : SECURITE CLIMATIQUE	44
PROGRAMME I : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS EN MATIERE DE SECURITE CLIMATQUE	45
PROGRAMME II : ATTENUATION DES IMPACTS NEGATIFS DE LA MOBILITE HUMAINE INDUITE PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	47
AXE 5 : RENFORMENT DES CAPACITES ET PLAYDOYER	50
PROGRAMME I : RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET DES ACTEURS	51
PROGRAMME II : RENFORCEMENT DE LA COORDINATION AUX NIVEAUX REGIONAL ET NATIONAL	53
CHAPITRE 6 : EVALUATION DES COUTS DU PIC-RS REVISE	60
CHAPITRE 7 : MECANISMES DE FINANCEMENT DU PIC-RS	65
CHAPITRE 8 : DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PIC-RS	67
CHAPITRE 9 : ANALYSE DES RISQUES	68

1.	69	
2.	69	
3.	70	
4.	70	
5.	70	
CHAPITRE 10 : Difficultés rencontrées		70
ANNEXES		71

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Classement des pays du Sahel selon l'indice ND-GAIN (2021)	10
Tableau 2 : Récapitulatif de l'axe 1 Gestion Durable des Terres et des systèmes agro-sylvo-pastoraux et halieutiques	32
Tableau 3 : Récapitulatif de l'axe 2 Gestion intégrée des ressources en eau	38
Tableau 4 : Récapitulatif de l'axe 3 Transition Energétique et Accès à l'Energie Durable	43
Tableau 5 : Récapitulatif de l'axe 4 Sécurité Climatique	49
Tableau 6 : Récapitulatif de l'axe 5 Renforcement des capacités et Plaidoyer	59
Tableau 7 : Coût total du PIC-RS révisé 2025-2030	62

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Évolution de l'indice pluviométrique au Sahel de 1950 à 2005, Source, AGRHYMET	9
Figure 2 : Répartition des coûts du PIC-RS par pays (en millions USD)	63
Figure 3 : Répartition du PIC-RS révisé par secteur	64

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Termes de Références de l'étude	72
Annexe 2 : Outils de collecte des données	80
Annexe 3 : Répartition des flux financiers climatiques multilatéraux par secteur	86

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABN	Autorité du Bassin du Niger
ABV	Autorité du Bassin de la Volta
ACMAD	Centre Africain pour l'Application de la Météorologie au Développement
AEP	Alimentation en Eau Potable
AFC	African Finance Corporation
AFD	Agence française de Développement
AFOLU	Agriculture, Forestry and Other Land Use
AGR	Activités Génératrices de Revenu
AGRHYMET	Centre régional de formation et d'application en Agro-Hydro-
AIC	Agriculture Intelligente au Climat
AME	Accord Multilatéral sur l'Environnement
AND	Autorité Nationale Désignée
APD	Aide Publique au Développement
APGMV	Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte
ARS	Assurance Récolte Sahel
ASE	Accès au Service Énergétique moderne
BAD	Banque Africaine du Développement
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
BOAD	Banque Ouest Africain de Développement
CAHOSCC	Comité des Chefs d'État et de Gouvernement Africains sur le Changement Climatique
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CC	Changements Climatiques
CCD	Convention de Lutte Contre la Désertification
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
CC-RS	Commission Climat de la Région du Sahel
CDN	Contribution Déterminée National
CEDEAO	Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CES	Conservation des Eaux et du Sol
CILSS	Comité Inter-état de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CLSG	Projet d'Interconnexion Électrique
CMAE	Conférence des ministres Africains de l'Environnement
CO2	Gaz carbonique
COP	Conférence Of Parties/ Conférence des parties
CORAF	Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le développement
COS	Comité d'Orientation et de Suivi
CPDN	Contribution Prévues Déterminées Nationales
CRDI	Centre de Recherche pour le Développement International
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

DDC : SDC	Direction du développement et de la coopération Suisse
DEEC	Direction de l'Environnement et des Établissements Classés Développement
DFID	Department for International Development (Royaume Uni)
DNSE	Dispositifs Nationaux de Surveillance Environnementale
DSCE	Document Stratégique pour la Croissance et l'Emploi
ECOWAP	Politique Agricole Régional de la CEDEAO
ECREEE	ECOWAS Center for Renewable Energy and Energy Efficiency en Afrique de l'Ouest
EnR	Energie Nouvelle et Renouvelable
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture / United Nations Food and Agriculture Organization
FEM/GEF	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
FVC	Fonds Vert Climat
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GDT	Gestion Durable des Terres
GDT/E	Gestion Durable des Terres et de l'Eau
GEEREF	Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund
GES	Gaz à Effets de Serre
GgE-CO2	Gaz équivalent CO2
GIEC	Groupe Inter-gouvernemental d'Études sur le Climat
GMN	Groupe Multisectoriel National
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
GTC	Groupe de Travail Conjoint
GTC—CC-RS	Groupe de Travail Conjoint de la Commission Climat de la Région du Sahel
ICRAF	International Center for Research on Agro-Forestry ICRAF / International Center for Research on Agro-Forestry
ICRAF	International Center for Research on Agro-Forestry
ICRISAT	International Crop Research Institute for Semi-Arid Tropics
IDE	Investissement Direct Etranger
IGAD	Intergovernmental Authority on Development
IGMVSS	Initiative de la Grande Muraille Verte du Sahara et du Sahel
IIB	Investissement Intérieur Brut
INSAH	Institut du Sahel
IRENA	Agence Internationale de l'Energie Renouvelable
LBC	Lampe à Basse Consommation
LCD	Lutte Contre la Désertification
LPDSE	Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie
MDP	Mécanisme pour un Développement Propre
MESU/DD	Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable
NASPA-CCN	National Adaptation Strategy and Plan of Action on Climate Change for
NEPAD	New Partnership for African Development / Nouveau partenariat pour le développement en Afrique

OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique
ODD	Objectifs du Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMM	Organisation Météorologique Mondiale
OMVG	Organisation de Mise en Valeur du fleuve Gambie
OMVS	Organisation de Mise en Valeur du fleuve Sénégal
ONC	Organe National de Coordination
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisations de Producteurs
OSC	Organisations de la Société Civile
OSS	Observatoire du Sahara et du Sahel
PADD	Plan d'Action de Développement Durable
PADLT	Plan d'Action de Développement du Lac Tchad
PAMO/PREAO	Plan d'Action de Mise en Œuvre de la Politique des Ressources en Eau en Afrique de l'Ouest
PAN LCD	Programme d'Actions National de Lutte Contre la Désertification
PANA	Plan d'Action National d'Adaptation
PANEE	Plan d'Action pour la Promotion de l'Efficacité Énergétique
PANER	Plan d'Action pour la Promotion des Énergies Renouvelables
PANGIRE	Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PASR-RV-AO	Programme d'Action Sous Régional de Réduction de la Vulnérabilité
PAU	Politique Agricole de l'UEMOA
PDDAA/CAADP	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PFIE	Programme Formation et Information sur l'Environnement
PIB	Produit Intérieur Brut
PIC	Plan d'Investissement Climat
PIC-RS	Plan d'Investissement pour la Région du Sahel
PIDAC	Programme Intégré de Développement et d'Adaptation aux Changement Climatiques
PIP	Programme d'Investissement Prioritaire
PMA	Pays les Moins Avancés
PNA	Plan National d'Adaptation
PNB	Produit National Brut
PNCC	Programme National Changement Climatique
PNIA	Plan National d'Investissement Agricole
PNUD/UNDP	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPP	Partenariat Public Privé
PPT	Pays Pauvres Très Endettés
PPU	Pratique de Placement Profond de l'Urée
PQ1	Programme Quinquennal 1
PQ2	Programme Quinquennal 2
PRAPS	Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
PRIA	Programme Régional d'Investissement Agricole
PRP	Programme Régional Prioritaire

PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTFM	Plateforme Multifonctionnelle pour l'allègement des Femmes
RAN	Rapport Annuel National
RANET	Réseau de Radios communautaires d'information sur le climat
REPSAHEL	Projet d'Amélioration de la Résilience des populations Sahéliennes
RETF	Rapport d'Exécution Technique et Financière
RLACC	Rural Livelihood's Adaptation to Climate Change in the Horn of Africa
RMO	Rapport de Mise en Œuvre
RNA	Régénération Naturelle Assistée
ROSELT	Réseau d'observatoires de surveillance écologique à long terme
S&E	Suivi-Évaluation
SCRIP	Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
SE4ALL	Sustainable Energy for All
SED	Stratégie Energie Domestique
SIDA	Agence Suédoise de Développement International
SMDD	Sommet Mondial sur le Développement Durable
SRI	Système de Riziculture Intensive
TeP/hbt	Tonne équivalent Pétrole//hbt
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africain
UNCCD	Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
USD	Dollar des Etats-Unis
WAPP	West African Power Pool of ECOWAS

GLOSSAIRE

Adaptation : c'est l'ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques ou à leurs effets, afin d'atténuer les effets néfastes ou exploiter des opportunités bénéfiques (troisième rapport du GIEC).

Accès à l'énergie : il se définit comme « l'accès à des services d'énergie propres, fiables et accessibles pour cuisiner, se chauffer, s'éclairer, se soigner, communiquer et produire » « Energy for a Sustainable Future » (UN AGECC 2010)

Aléa (climatique) : Phénomènes physiques, contingents qui peuvent subvenir sur un territoire, représentant la probabilité selon laquelle un événement extrême peut se produire.

Atténuation : Intervention humaine visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre en provenance de différentes sources ou à renforcer leur absorption par des puits.

Capacité d'adaptation : C'est la capacité d'ajustement d'un système ou d'un organisme face au changement climatique (y compris à la variabilité et aux extrêmes climatiques) afin d'atténuer les effets potentiels, d'exploiter les opportunités, ou de faire face aux conséquences (MEEDDM).

Changement climatique : Selon le GIEC, le changement climatique s'entend par une variation de l'état du climat que l'on peut déceler par des modifications de ses propriétés et qui persistent pendant une longue période, généralement pendant des décennies. La CCNUCC, définit succinctement les changements climatiques comme des changements qui sont attribués directement ou indirectement aux activités humaines altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables.

Climat : C'est l'état moyen de l'atmosphère en un lieu et pour une période de plusieurs dizaines d'années (la période type est de 30 ans). Les valeurs moyennes des paramètres, leurs valeurs extrêmes et les fréquences d'occurrence de certains phénomènes sont prise en compte. On parle de climat actuel, mais aussi de climat passé et futur.

Effet de serre : est par essence un phénomène naturel par lequel l'atmosphère, à travers certains de ses constituants, capture à la surface de la terre la chaleur émise par la terre sous l'effet du rayonnement solaire (sans cette action la température moyenne à la surface du globe serait de -18°C au lieu de 15°C). Les constituants de l'atmosphère qui participent au phénomène de l'effet de serre sont la vapeur d'eau, le gaz carbonique, l'ozone, le méthane et l'oxyde nitreux communément appelés **gaz à effet de serre**.

Exposition aux aléas ou aux événements climatiques : c'est le type, l'ampleur et le rythme des variations du climat et des événements climatiques auxquels les communautés et les écosystèmes sont exposés.

Gaz à Effet de Serre (GES) : sont les gaz qui absorbent une partie des rayons solaires en les redistribuant sous la forme de radiations qui rencontrent d'autres molécules de gaz, répétant ainsi le processus et créant l'effet de serre, avec augmentation de la température. L'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère terrestre, ayant pour origine les activités humaines (utilisation des combustibles fossiles), est en effet l'un des principaux facteurs du réchauffement.

Résilience : il s'agit de l'ampleur d'un changement dont un système peut être l'objet sans changer l'état. On distingue **la résilience écologique** : degré selon lequel des perturbations peuvent être absorbées par un système avant qu'il passe d'un état à un autre (Ludwig et al., 2002) et **la résilience sociale** : capacité des groupes ou communautés à s'adapter et à apprendre à faire face à des stress et à des perturbations externes d'ordre politique, social, économique ou environnemental (Adger, 2000).

Sensibilité: proportion dans laquelle un élément exposé, une collectivité ou un organisme est susceptible d'être affecté par la manifestation d'un aléa (événement climatique);

Variabilité climatique : Caractéristique inhérente au climat qui se manifeste par des changements et déviations dans le temps. Le degré de variabilité climatique peut être décrit par les différences à la moyenne à long terme des valeurs observées des paramètres climatiques (température, humidité, pluie, durée des saisons).

Vulnérabilité: condition résultant de facteurs physiques, sociaux, économiques ou environnementaux, qui prédispose les éléments exposés à la manifestation d'un aléa (un événement climatique) à subir des préjudices ou des dommages.

La vulnérabilité est une relation entre la probabilité de manifestation d'un événement (choc) et de la capacité de la population touchée d'y faire face", (Chambers 1990).

Transition énergétique : désigne l'ensemble des transformations du système de production, de distribution et de consommation d'énergie effectuées sur un territoire dans le but de le rendre plus écologique. Concrètement, la transition énergétique vise à transformer un système énergétique pour diminuer son impact environnemental ;

RESUME EXECUTIF

La décision de révision du Plan d'Investissement Climat pour la Région du Sahel (PIC-RS) est née de la volonté des responsables de la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS) d'adapter son cadre stratégique d'intervention à l'évolution actuelle du contexte en tenant des priorités des Etats membres de la CCRS et des nouveaux enjeux et défis de la région du Sahel. Cette initiative présente de nombreux avantages parmi lesquels le renforcement de la contribution à l'opérationnalisation de la CCRS, un recadrage des différents axes, programmes et sous programmes sur la base de critères opérationnels qui facilitent la lisibilité du document, une évaluation des coûts basés sur les prévisions réelles des pays membres de la CCRS, un renforcement du dispositif pour l'évaluation de la contribution réelle de la CCRS à l'effort mondial d'atténuation des Gaz à Effet de Serre

Le processus de révision a été mené sur une base participative et inclusive en menant toutes les investigations nécessaires pour la collecte des données primaires et secondaires et la production des livrables attendus. En outre les principaux acteurs chargés de la mise en œuvre et du suivi du PIC-RS notamment les experts de l'Équipe de la CCRS, les Points Focaux Experts membres du Groupe de Travail Conjoint des dix-sept pays (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Djibouti, Éthiopie, Érythrée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Soudan et Tchad) et des Personnes Ressources ont été fortement impliqués dans le processus.

La vulnérabilité de la région face aux changements climatique

La Région du Sahel est constituée de zones semi-arides et arides qui font d'elle l'une des régions les plus vulnérables aux changements climatiques du monde. Elle est confrontée à plusieurs modifications climatiques perceptibles, notamment l'irrégularité des régimes pluviométriques, les températures extrêmes, les sécheresses récurrentes avec des effets perceptibles sur les terres agricoles, les pâturages et les ressources en eau. Les effets du changement climatique dans la région du Sahel sont très importants et se caractérisent par une dégradation des écosystèmes.

Depuis 1950, le Sahel est la Région du monde qui connaît le déficit pluviométrique le plus important (SPINONI et al.2013).

Les conditions plus chaudes et plus sèches ont entraîné une réduction de la durée de la saison de croissance, ce qui a eu des effets néfastes sur les systèmes de production. Cette forte exposition au changement climatique, conjuguée à des conditions socioéconomiques, s'est traduite par une vulnérabilité élevée au changement climatique avec un impact direct sur les populations, les écosystèmes terrestres, les écosystèmes côtiers et les écosystèmes montagneux.

Pour faire face à ces vulnérabilités, plusieurs stratégies d'adaptation et de résilience ont été mises en œuvre à travers des initiatives diverses notamment l'Agriculture Climato-Intelligente, la Gestion Durable des Terres et des Ressources en Eau, le Renforcement des Capacités des populations, les Politiques et stratégies intégrant la résilience climatique, le Financement Climatique pour financer des projets d'adaptation et d'atténuation, la Coopération Régionale entre les pays du Sahel pour partager les connaissances, les ressources et les meilleures pratiques.

Vision du PIC-RS révisé

Le PIC-RS 2025-2030 repose sur la Vision issue de la Déclaration de Marrakech, qui vise à inscrire l'Afrique « dans un sentier de Co-émergence durable, en construisant son propre modèle de développement inclusif et durable, répondant ainsi aux aspirations légitimes des populations africaines et préservant les intérêts des générations futures ».

En tant qu'outil d'opérationnalisation de la Déclaration de Marrakech et de la Vision qui s'en est dégagée sur la période 2015-2030, l'objectif global du PIC-RS est de contribuer à l'effort planétaire d'atténuation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et accroître les capacités d'adaptation et de résilience de la Région du Sahel aux changements climatiques.

A cet objectif global sont assignés cinq (5) objectifs spécifiques à savoir :

- 1) Assurer la durabilité des systèmes agro-sylvo-pastoraux et halieutiques et renforcer les actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques ;
- 2) Améliorer la disponibilité des ressources en eau pour l'alimentation humaine et le développement des activités économiques ;
- 3) Développer la transition énergétique et faciliter l'accès à l'énergie ;
- 4) Renforcer la sécurité climatique dans la région du Sahel ;
- 5) Renforcer les capacités institutionnelles, de communication et de plaidoyer sur les changements climatiques.

Principes directeurs du PIC-RS

La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PIC-RS sont guidés par sept (7) principes directeurs, à savoir : i) le leadership des États ; ii) la subsidiarité et le partenariat ; iii) la gestion axée sur les résultats ; iv) l'approche intersectorielle ; v) la coordination proactive ; vi) la promotion de l'équité et la réduction des inégalités ; vii) la capitalisation des leçons apprises, des expériences et des bonnes pratiques mises en œuvre dans les pays en vue de leur vulgarisation et mise à l'échelle.

Le Plan d'Investissement Climat de la Région du Sahel (2025-2030)

Sur la base des analyses de la situation climatique globale du Sahel, des défis majeurs actuels émergents et des priorités définies dans les CDN des Etats Membres de la CCRS, cinq (5) axes stratégiques ont été identifiés dans le PIC-RS (2025-2030) révisé en vue d'apporter les réponses durables aux problématiques sur les changements climatiques dans la Région du Sahel :

- 1) Gestion Durable des Terres et des systèmes agro-sylvo-pastoraux et halieutiques**
- 2) Gestion intégrée des ressources en eau**
- 3) Transition énergétique et accès à l'énergie durable**
- 4) Sécurité climatique**
- 5) Renforcement des capacités et Plaidoyer**

Ces axes ont été déclinés en Programmes, Sous Programmes et Actions.

Ainsi le PIC-RS révisé (2025-2030) renferme cinq (5) axes stratégiques, dix (10) programmes et vingt-deux (22) Sous Programmes contrairement au **PIC-RS initial (2018-2030) qui contient six (6) axes stratégiques, (23) Programmes et (69) Sous Programmes.**

AXE 1 : GESTION DURABLE DES TERRES ET DES SYSTÈMES AGRO-SYLVO-PASTORAUX ET HALIEUTIQUES.

L'économie des pays de la région du Sahel étant basé sur l'exploitation des ressources naturelles, les priorités en matière de changement climatique de la région portent essentiellement sur les programmes d'adaptation pour le renforcement de la résilience des populations et des écosystèmes. Une importance particulière est accordée à la Gestion Durable des terres et au secteur « Agriculture, Foresterie et Autres Utilisations des Terres » (AFAT) qui, en plus de contribuer à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté, procure des Co-bénéfices en atténuation des gaz à effet de serre.

En outre, tous les pays de la région envisagent renforcer leur potentiel de séquestration du carbone par une amélioration du couvert végétal à travers des actions d'aménagement et de gestion durable des forêts et le renforcement des programmes de reboisement.

Pour répondre à cette préoccupation l'axe 1 est décliné en deux programmes qui sont : (i) le programme Gestion Durable des Terres et (ii) le programme de renforcement des Systèmes Agro-Sylvo-Pastoraux et halieutiques.

AXE 2 : GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU

Bien que la région du Sahel soit pourvue en ressources hydriques, l'approvisionnement en eau est inégalement réparti et peu accessible en raison d'installations hydrauliques peu développées. Le taux d'accès à l'eau potable constitue un indicateur de base pour caractériser le niveau de développement des États. C'est dans ce sens que les visions nationales déclinées en Plans d'action Nationaux de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) accordent tous une importance capitale à l'accès des populations à l'eau potable et à un service d'assainissement adéquat. Ces ambitions ont été réaffirmées à travers les engagements internationaux dont les Objectifs de Développement Durable, pour un taux d'accès à l'horizon 2015 de 60% pour l'eau potable et au moins 30% pour l'assainissement.

La mise en œuvre de la GIRE fournit un cadre global permettant de répondre à diverses demandes et pressions en matière de ressources en eau. Sa vocation première est de veiller à ce que les ressources en eau soient mises en valeur, gérées et utilisées de manière équitable, durable et efficiente.

Pour le cas spécifique de la région du Sahel, elle nécessite l'amélioration de la connaissance des ressources, l'amélioration de l'accès à l'eau en quantité et de qualité et la coopération régionale pour l'utilisation rationnelle et équitable des eaux transfrontalières.

L'axe 2 est décliné en trois (3) programmes. Il s'agit des programmes i) Renforcement des connaissances dans le domaine de l'eau ; ii) Accès à l'eau, Préservation et gestion des ressources en eau et iii) Coopération régionale pour la gestion rationnelle et équitable des eaux transfrontalières.

AXE 3 : TRANSITION ENERGETIQUE ET ACCÈS À L'ÉNERGIE DURABLE

Les investissements prévus dans la transition énergétique et de l'accès à l'énergie propre visent notamment à réduire les émissions de GES et contribuer du même coup à l'effort planétaire d'atténuation des émissions de GES, et à la restauration des écosystèmes dégradés du fait des besoins énergétiques liés à l'exploitation de la biomasse. Ces investissements ciblent les sous-secteurs et filières énergétiques où les rendements de modes de production, de transmission (transport et distribution) et de consommation d'énergie sont inefficaces. Il s'agit pour l'essentiel des investissements permettant de faire d'énormes économies d'énergie.

Par ailleurs, les potentialités en énergies renouvelables de la Région du Sahel sont énormes mais sous-exploitées du fait du retard technologique et économique de la région.

Enfin, le sous-développement énergétique de la Région du Sahel se manifeste par son faible taux d'électrification en particulier en milieu rural, aucun des pays de la région n'ayant atteint 100% de taux d'électrification urbaine, et le taux d'accès à l'électricité en zone rurale est compris entre 5% et 25% en milieu rural (Rapport Diagnostic 2018).

Pour apporter des solutions à ces préoccupations, l'axe 3 est structuré en deux (2) programmes : i) Transition Énergétique et ; ii) Accès à l'Énergie Durable,

AXE 4 : SECURITE CLIMATIQUE

Il est de plus en plus établi les liens entre Changements climatiques et Sécurité d'où le concept de Sécurité climatique qui, en plus de traiter des actions d'adaptation, d'atténuation et de résilience climatique, au même titre que les autres composantes du PIC-RS, introduit une spécificité qui apporte une nuance fondamentale à savoir la prise en compte des risques sécuritaires induits, amplifiés ou exacerbés par les changements climatiques, en combinaison avec d'autres vulnérabilités structurelles ou conjoncturelles.

Il est donc crucial d'adopter une approche intégrée pour aborder des enjeux interdépendants à travers la conception et mise en œuvre d'actions et de projets qui offriront des solutions durables au retour de la paix et la cohésion sociale dans la région du Sahel. Plusieurs initiatives ont été développées dont la Déclaration de Bamako au Forum Régional sur la Paix, le Climat et la Sécurité en date du 11 novembre 2023, qui appelle à une plus grande mobilisation des acteurs de la région afin de combler ce déficit.

Cet axe permettra d'aborder les risques de conflits liés à l'accès concurrentiel aux ressources naturelles, fragilisés par les changements climatiques. Il abordera également la question de la mobilité, qui est influencée par les modifications des paramètres météorologiques, ainsi que par les modèles de transhumance, d'exode et de déplacement des populations. Ces dynamiques peuvent entraîner des tensions, des instabilités et des conflits entre différents groupes.

Cet axe vise surtout à intégrer le concept, l'approche et la perspective de la sécurité climatique dans les institutions, les organisations, les programmes et les réponses au niveau de la région du Sahel.

L'axe 4 est structuré en deux (2) programmes : i) Renforcement des capacités des acteurs en Sécurité Climatique ; ii) Atténuation des impacts négatifs de la mobilité humaine induite par le changement climatique.

AXE 5 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET PLAIDOYER

L'accord de Paris dans son article 11 relatif aux « Renforcement des Capacités » met l'accent sur les besoins de renforcement des capacités des pays en Développement en particulier ceux qui ont le moins de moyens et ceux qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques tels que les Pays les Moins Avancés (PMA). Et l'alinéa 11.3 de préciser que les pays développés devraient

étoffer l'appui apporté aux mesures de renforcement des capacités dans les pays en Développement.

Ainsi pour une mise en œuvre efficace du PIC-RS, le renforcement des capacités institutionnelles et techniques de l'administration, des instituts de recherche, des organisations de la société civile et des acteurs locaux s'avère nécessaire.

Aussi est-il paru nécessaire de donner l'impulsion nécessaire pour la coordination des actions au niveau régional et national.

En outre au regard des difficultés d'évaluer la contribution réelle de la région du Sahel dans les efforts globaux d'atténuation des gaz à effet de serre du fait de l'absence d'un mécanisme approprié de suivi de la mise en œuvre des CDN des Etats, un système de Mesure, Notification et Vérification (MNV) sur les actions climatiques sera mis en place au niveau régional dans le cadre du Système de Transparence Renforcé de l'accord de Paris. D'ores et déjà un guide simplifié pour le suivi de la mise en œuvre des CDN des Etats membres a été élaboré.

Pour accroître la part de la Région du Sahel dans la commercialisation des crédits Carbone et compenser ses efforts de préservation des écosystèmes et ressources naturelles, un marché carbone régional assorti d'un registre régional relié aux registres nationaux carbone des Etats membres de la CCRS sera mis en place.

Enfin une stratégie de communication régionale en changement climatique et résilience assortie de plaidoyer constitue une priorité pour assurer une grande visibilité du PIC-RS

L'axe 5 est structuré en deux programmes : i) Renforcement des Capacités Institutionnelles et des acteurs ; ii) Renforcement de la Coordination aux niveaux national et régional.

Période du PIC-RS révisé

Le nouveau PIC-RS révisé couvrira la période de 2025 à 2030 pour tenir compte du temps restant pour la mise en œuvre du PIC-RS initial, mais aussi de l'échéance des CDN (2030) dont il en est l'émanation.

EVALUATION DES COÛTS DU PIC-RS REVISE

L'une des raisons majeures qui a prévalu à la révision du PIC-RS a été entre autres sa mise à jour en tenant compte du contenu et des orientations des deuxièmes générations de CDN dont la plupart ont été élaborés entre 2020 et 2021 alors que le

PIC-RS a été élaboré et endossé en 2019 sur la base des CDN de premières générations de CDN élaborés en 2015.

Dans ce sens, le choix des actions prioritaires du PIC-RS révisé de même que l'évaluation des coûts se sont basés essentiellement sur les CDN des dix-sept (17) Etats membres de la CCRS.

En outre, l'Accord de Paris dans son article 4 invitant les Parties à établir et communiquer leur CDN tous les cinq (5) ans, il est évident que les CDN de troisième génération (CDN) des Etats membres de la CDN seront élaborés à partir de 2025.

Dans cette perspective, il était important d'intégrer ce paramètre dans le processus d'évaluation des coûts du PIC-RS révisé. Une estimation des coûts futurs des CDN de troisième génération a donc été nécessaire.

Cette évaluation a été faite sur la base de l'évolution des coûts réels des CDN de première génération (CDN1) et de deuxième génération (CDN2) pour obtenir un coefficient de projection applicable à la troisième génération des CDN (CDN3).

Sur la base des calculs opérés à partir de l'évolution des coûts réels et cumulés des CDN 1 et CDN2 des pays, un coefficient de projection moyen de 1,4824 a été obtenu pour l'ensemble des dix-sept pays de la région du Sahel.

Les CDN2 des pays ayant été budgétisés selon le cas sur la période 2020-2030 ou 2021-2030, il était opportun de rapporter ces coûts sur la période du PIC-RS révisé à savoir 2025-2030 en vue de leur projection à la troisième génération (CDN3) en leur appliquant le coefficient de projection.

Pour l'estimation des coûts réels des CDN2 des pays sur la période du PIC-RS révisé, il a été obtenu en divisant d'abord le coût global de la CDN2 de chaque pays par le nombre d'années couvrant la période de sa mise en œuvre (10 ans pour les CDN de 2021-2030 et 11 ans pour les CDN de 2020-2030) pour obtenir une moyenne annuelle de coûts par pays. Par la suite cette moyenne est multipliée pour chaque pays par le nombre d'années prévues pour la mise en œuvre du PIC-RS révisé à savoir six (6) années, pour obtenir le montant global de sa CDN2 pour la période 2025-2030. Le coût global des CDN2 des dix-sept (17) pour la période 2025-2030 est obtenu en faisant la somme de tous les coûts des CDN2 des dix-sept pays.

Pour obtenir le coût estimé des CDN de troisième génération de chaque pays, il faut multiplier le coût de sa CDN2 sur la période du PIC-RS révisé par le Coefficient de projection (**1,4824**)

En revanche le coût cumulé des CDN de troisième génération (CDN3) des dix-sept pays est obtenu en faisant la somme des CDN3 des dix-sept (17) pays.

En résumé, pour des coûts cumulés des CDN de deuxième génération de dix-sept (17) pays, se chiffrant à **717 430, 20 millions de dollars** sur la période 2020-2030 ou 2021-2030, un total de **429 066, 95 millions de dollars** a été évalué comme coûts cumulés

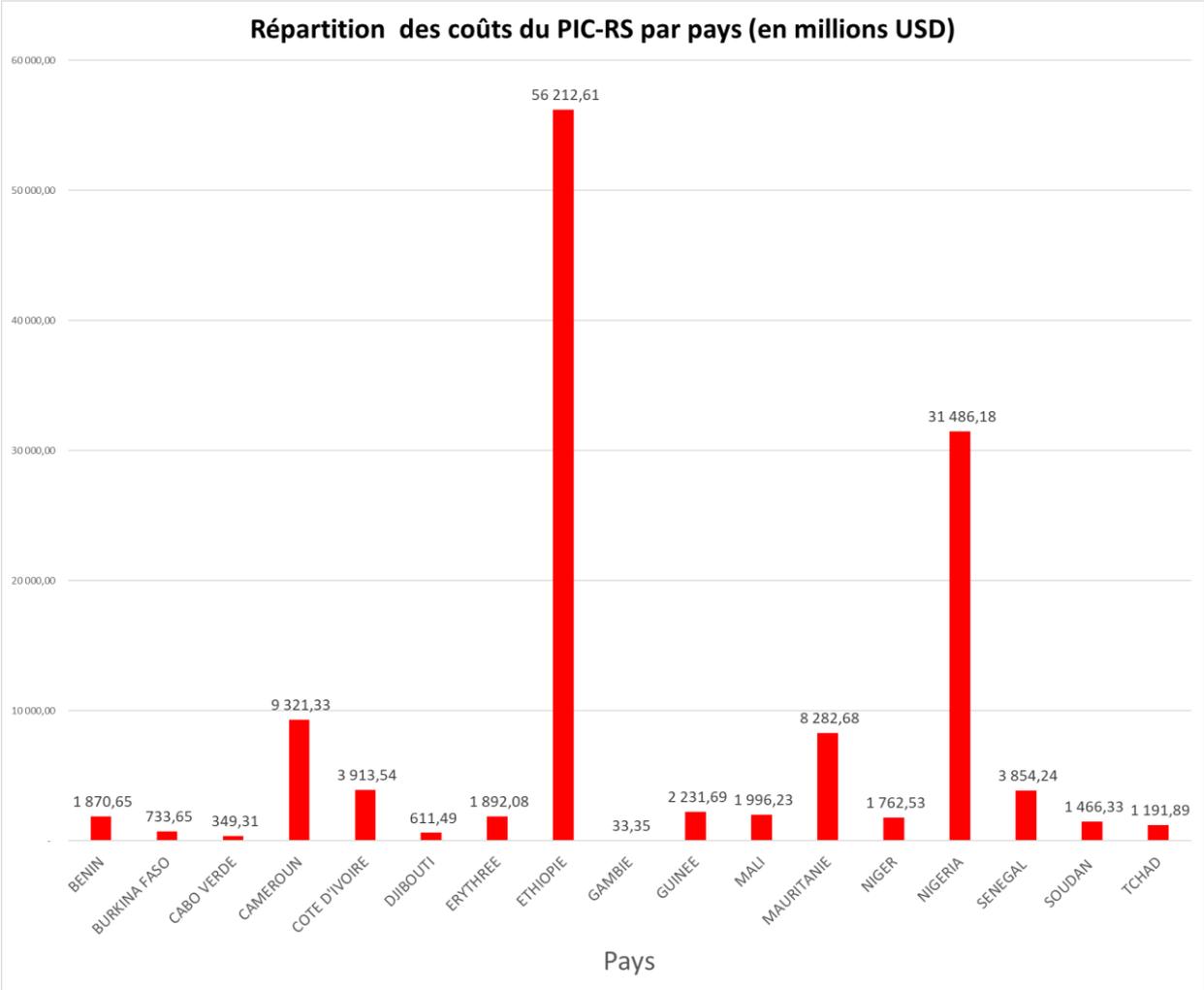
de ces même CDN pour la période 2025-2030 et sur la base des prévisions moyennes des pays.

Les projections par rapport à la troisième génération des CDN donnent un coût global cumulé des CDN de troisième génération de **638 048, 84 millions de dollars** pour les dix-sept (17) pays, en appliquant le coefficient de conversion de **1,4824**.

En partant du principe que le PIC-RS révisé financera une partie des coûts des CDN et en particulier le financement conditionnel, une hypothèse de 20% des coûts globaux de ces CDN sera dédié au financement du PIC-RS révisé, ce qui correspond à un montant total cumulé de 127 209, 77 millions de dollars comme coût total du PIC-RS révisé.

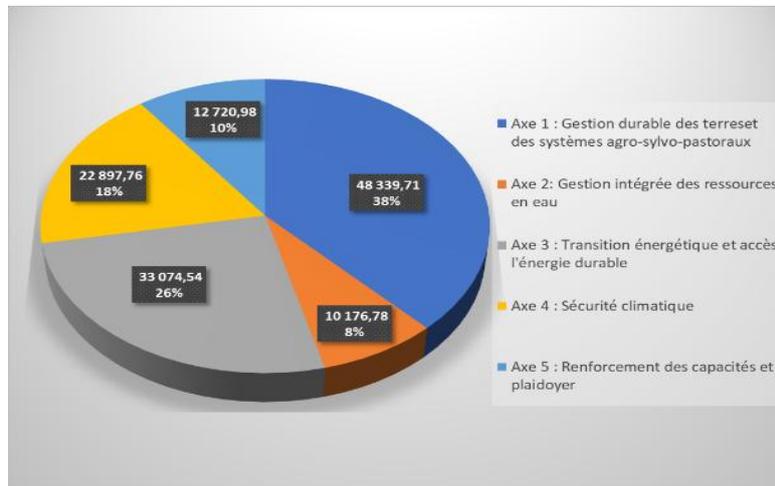
Ce montant global a été reparti dans chacun des dix-sept pays proportionnellement aux prévisions réelles contenues dans leur CDN respectives. Ces coûts présentent une grande hétérogénéité en raison des différences notées dans les CDN.

La figure ci-après donne la répartition par du PIC-RS révisé par pays



En outre et sur la base de la Répartition des flux financiers climatiques multilatéraux par secteur des pays membres de la CCRS validée dans le rapport global final de l'étude sur le mécanisme financier du PIC-RS, la répartition du PIC-RS révisé par axe se présente comme suit dans la figure ci-dessous :

Répartition du coût du PIC-RS révisé par axe



Mécanismes de financement du PIC-RS

Pour la mise en œuvre du PIC-RS révisé des mécanismes diversifiés pour la mobilisation des ressources nécessaires au financement des actions climatiques devraient être explorés.

Ces mécanismes pourraient s'opérer à travers le Fonds Climat Sahel, et d'autres sources de financements existants et innovants. Dans ce sens et de par son mandat le Secrétariat Exécutif contribuera à la recherche de ces financements complémentaires pour faire face aux enjeux climatiques de la région. La cartographie de ces mécanismes de financement intègre :

- 1) Le Fonds Climat Sahel
- 2) La facilité pour la Résilience Climatique et la Stabilisation du Sahel à travers le Fonds d'Affectation Spéciale Multi Partenaires des Nations Unies ;
- 3) Le marché carbone régional ;
- 4) Le secteur privé ;
- 5) Les appels à candidature pour projets ;
- 6) Les instruments financiers innovants économiquement avantageux (Green Bonds, Social Bonds, Sustainability Bonds, etc.) ;
- 7) Les taxes carbone domestiques ;
- 8) Le financement des pertes et dommages.
- 9) Les apports des Etats de la région du Sahel ;
- 10) Les Subventions, dons et legs ;

- 11) Les financements Multilatéraux et Bilatéraux ;
- 12) Les financements des Banques Multilatérales de Développement ;
- 13) Les mécanismes nationaux, sous régionaux et internationaux de financement ;

Dispositif institutionnel de gouvernance, Dispositif de suivi-évaluation du PIC-RS (2025-2030) et Suivi de la mise en œuvre des CDN

Le dispositif institutionnel de Gouvernance qui fait partie intégrante du PIC-RS traite des différentes parties prenantes qui contribuent à la mise en œuvre du Plan. Il renferme : i) la présentation du dispositif institutionnel de mise en œuvre à travers ses instances politiques et techniques et ses organes ; ii) l'identification et l'analyse du rôle des parties prenantes dans le fonctionnement du dispositif.

Le Dispositif de suivi-évaluation qui fait également partie intégrante du PIC-RS s'articule autour des axes suivants : i) la description du système de suivi-évaluation ; ii) le cadre et le mécanisme de mise en œuvre du PIC-RS, avec une identification des instruments de mise en œuvre, des acteurs et de leurs rôles dans la mise en œuvre ; iii) le dispositif institutionnel, sa mission, le suivi de l'exécution des programmes (Suivi de l'exécution des programmes, suivi des résultats, évaluations à mi-parcours et finale).

Le Guide pour le suivi de la mise en œuvre des CDN au niveau régional qui fait également partie intégrante du PIC-RS révisé a été conçu pour assurer le suivi de la mise en œuvre des CDN des dix-sept (17) pays en vue d'évaluer la contribution de la région du Sahel aux efforts mondiaux d'atténuation des gaz à effet de serre.

Enfin une analyse comparative des CDN de deuxième génération a été élaborée sur une base volontaire comme livrable supplémentaire qui devrait contribuer à l'amélioration des futures CDN des pays, ce qui va relever le nombre de livrables à sept (7).

Hypothèses et risques

La mise en œuvre réussie du PIC-RS pourrait être affectée par la survenue de plusieurs facteurs de risques endogènes ou exogènes. Au nombre de ces facteurs, on peut citer : i) l'instabilité sociopolitique des États ; ii) la faible mobilisation des ressources intérieures par les États ; iii) la persistance du déficit de capacités ; iv) une conjoncture sous régionale et/ou internationale défavorable ; et v) les aléas climatiques et les urgences humanitaires

Difficultés rencontrées

Les principales difficultés rencontrées dans la réalisation de cette étude ont été :

- La durée limitée de l'étude (un mois) au regard du volume de travail et du nombre de livrables à fournir (six livrables) ;
- Du retard dans le retour de certains acteurs pour renseigner les guides et questionnaires d'enquête qui devraient servir à l'analyse de certaines données.
- L'hétérogénéité aussi bien dans le mode de présentation que dans la nomenclature du contenu des CDN.

INTRODUCTION GENERALE

Bien qu'étant le continent qui contribue le moins aux émissions des Gaz à Effet de Serre, l'Afrique reste cependant très vulnérable aux changements climatiques. La région du Sahel en particulier, constitué de dix-sept (17) pays (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Djibouti, Éthiopie, Érythrée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Soudan et Tchad) est constituée par des zones semi-arides et arides qui renforcent la vulnérabilité de la région aux changements climatiques.

En vue d'apporter des réponses durables face à cette situation qui compromet le développement du continent, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont organisé à cet effet un « Sommet Africain de l'Action en faveur d'une co-émergence continentale » qui s'est tenu à Marrakech, le 16 novembre 2016, en marge de la 22^{ème} Conférence des Parties (COP22) de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). A l'issue de ce sommet trois (03) commissions climat ont été créées en Afrique dont la Commission Climat de la Région du Sahel (CCRS).

Cette Commission est chargée d'une part de la coordination et du suivi des initiatives prioritaires dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques et du développement durable dans la région du Sahel et d'autre part de la mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre de ces initiatives. C'est dans ce contexte et en vue d'apporter sa contribution à la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations sur les Changements Climatiques qu'un Plan d'Investissement Climat pour la région du Sahel (PIC-RS) pour la période 2018-2030, assorti d'un Programme Prioritaire pour capitaliser les Investissements Climat au Sahel (PPCI-Sahel) ont été élaborés.

Conçu sur la base des premières générations des Contributions Déterminées au niveau National (CDN), le PIC-RS devrait contribuer à l'effort planétaire d'atténuation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et accroître les capacités d'adaptation et de résilience de la Région du Sahel aux changements climatiques.

En revanche, les changements climatiques, étant un phénomène dynamique, la planification et la mise en œuvre d'actions climatiques devrait être évolutive et itérative pour une meilleure efficacité des réponses à l'atténuation des émissions et au renforcement des capacités d'adaptation des populations et des écosystèmes.

C'est dans ce sens que l'Accord de Paris invite les pays à établir et communiquer leur CDN tous les cinq (5) ans et à mettre en place des mesures internes permettant de les atteindre en tenant compte des résultats du bilan mondial.

A cela il faut ajouter l'émergence de nouveaux défis notamment l'insécurité qui est exacerbée par les effets des changements climatiques.

Le PIC-RS étant une émanation des CDN, il était nécessaire de le réviser pour intégrer les changements intervenus dans les réponses aux effets des changements, et prendre en compte les nouveaux défis et enjeux de la région

C'est dans cette perspective que la présente étude a été réalisée pour contribuer à l'opérationnalisation de la Commission Climat pour la Région du Sahel.

CHAPITRE 1 : OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'objectif global de l'étude est de contribuer à l'opérationnalisation de la Commission Climat pour la Région du Sahel.

A son objectif global sont assignés trois (3) objectifs spécifiques à savoir:

- Réviser le PIC-RS en tenant compte des nouvelles données, des actuels et des besoins spécifiques de la région ;
- Mettre à jour le dispositif institutionnel de gouvernance pour la mise en œuvre du PIC-RS incluant une analyse des parties prenantes ;
- Mettre à jour le dispositif de suivi évaluation du PIC-RS.

Après une analyse de la situation de la région du Sahel, six (6) livrables seront produits notamment :

1. Le rapport de démarrage de la consultation ;
2. Le document révisé du Plan d'Investissement Climat pour la Région du Sahel ;
3. Le document mis à jour du dispositif institutionnel de gouvernance pour la mise en œuvre du PIC- RS ;
4. Le document mis à jour du dispositif de suivi évaluation du PIC-RS ;
5. Le Guide de suivi-évaluation de la mise en œuvre des nouvelles générations des Contributions Déterminées au niveau National des pays membres de la CCRS ;
6. Le rapport final de consultation comprenant les versions finalisées des cinq (5) autres livrables.

CHAPITRE 2 : APPROCHE METHODOLOGIQUE

La mission s'est déroulée sur une période d'un (1) mois et a couvert les dix-sept (17) pays membres de la Commission Climat pour la Région du Sahel à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée, Djibouti, l'Éthiopie, l'Érythrée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, le Soudan, le Tchad.

L'objectif majeur de l'étude étant la révision du PIC-RS, en y intégrant ses outils d'opérationnalisation (dispositif institutionnel de gouvernance, dispositif de suivi-évaluation, guide de suivi-évaluation de la mise en œuvre des CDN), l'accent a été mis en priorité sur cette révision, de laquelle ont découlé toutes les autres composantes de la mission.

La mission a été conduite sur une base participative et inclusive en menant toutes les investigations nécessaires pour la collecte des données primaires et secondaires et la production des livrables attendus.

Le processus de formulation du PIC-RS et des autres livrables a été conduit à travers plusieurs étapes.

Au préalable une réunion de cadrage entre le Consultant et l'équipe de la CCRS a été organisée sur la base du rapport de démarrage présenté par le Consultant. Cette réunion a permis de valider l'approche méthodologique globale renfermant la compréhension de la mission, les démarches à suivre pour atteindre les résultats visés, les instruments et outils pour la collecte des données, le traitement et l'analyse des données ainsi que les groupes cibles auprès desquels les informations seront recueillies.

Il faut au préalable noter que l'élaboration du Premier Plan d'Investissement Climat pour la Région du Sahel couvrant la période 2018-2030 a été précédée d'une étude diagnostique réalisée en 2018. L'analyse diagnostique a mis en lumière l'importance de la problématique liée aux changements climatiques et son caractère extrêmement complexe, avec des effets néfastes qui se répercutent à la fois sur les conditions de vie des populations et sur les écosystèmes de la Région du Sahel. Ce diagnostic a permis de faire l'état des lieux sur la vulnérabilité du Sahel face au changement climatique, et de tirer les leçons nécessaires pour une meilleure planification du PIC-RS. Mais au regard de l'évolution du contexte et des nouveaux défis émergents dans la région, la révision du PIC-RS s'est vite imposée.

1. Processus de révision du PIC. RS

En rappel le PIC-RS Initial (2018-2030) renfermait six **(06) axes stratégiques, 23 programmes, 69 sous-programmes avec un coût global estimé à 392,709 milliards de dollars US**. Les axes prioritaires étaient i) la restauration et réhabilitation des terres dégradées ; ii) la gestion intégrée des ressources en eau ; iii) la gestion

durable des systèmes agricoles et pastoraux ; iv) l'amélioration de l'efficacité énergétique et de l'accès à l'énergie propre ; v) le Développement d'une stratégie de communication et de plaidoyer sur les changements climatiques ; et vi) le renforcement des capacités.

Le processus de révision du PIC-RS s'est fait selon les modalités suivantes :

- a) Une mise en cohérence des six (6) axes, ce qui a nécessité un regroupement ou une fusion de certains axes et la création de nouveaux axes. Dans ce sens les réajustements suivants ont été opérés :
 - le regroupement de l'axe 1 et de l'axe 3 respectivement « **Restauration et réhabilitation des terres dégradées** » et « **Gestion Durable des systèmes agricoles et pastoraux** » en un seul axe (en y intégrant le sous secteur des ressources halieutiques), dans la mesure où ces deux axes concourent tous à la Gestion Durable des Terres et que la préoccupation des pays de la région du Sahel en matière de lutte contre les effets changements climatiques, est de mettre en œuvre en priorité des **programmes d'adaptation intégrés** pour renforcer la résilience des populations et des écosystèmes. En outre, la gestion durable des systèmes agricoles et pastoraux ne peut être dissociée de la gestion des écosystèmes naturels (forêts classées, aires protégées, parcs nationaux, lutte contre les feux de brousse, reboisement) et de la restauration des terres dégradées. En considérant également que les changements climatiques auront à la fois un impact négatif sur les productions agro sylvo pastorales, que sur les ressources halieutiques et donc susceptibles d'aggraver l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et de réduire les efforts de lutte contre la pauvreté, il s'est avéré nécessaire d'intégrer les ressources halieutiques dans le système de gestion intégrée des ressources naturelles pour faire face aux effets néfastes des changements climatiques et lutter contre la pauvreté.
 - le regroupement de l'axe 5 et l'axe 6 respectivement « **Développement d'une stratégie de communication et de plaidoyer sur les changements climatiques** » et « **Renforcement des capacités** » dans la mesure où la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris, incluent dans le « **renforcement des capacités** » les actions d'information, de sensibilisation, d'éducation, de formation pour permettre de mieux comprendre la problématique du changement climatique, apporter des réponses en matière d'adaptation et d'atténuation ou obtenir des moyens de mise en œuvre.
L'axe 5 « **Développement d'une stratégie de communication et de plaidoyer sur les changements climatiques** » pourrait donc être reversé dans l'axe 6 « **Renforcement des capacités** » qui inclut les actions de communication.

- La prise en compte des défis actuels émergents au niveau régional. Il s'agit notamment **du défi lié à la sécurité climatique et du défi lié au suivi-évaluation de la mise en œuvre des CDN à l'échelle de la région.**
- **Le défi lié à la sécurité climatique pourrait donc constituer un nouvel axe à part entière** au regard de l'ampleur de l'impact des effets du Changement Climatique sur la sécurité dans la région et qui met à rude épreuve les efforts de développement.
- **Quant au défi du suivi-évaluation des CDN au niveau régional,** il permettra de combler un vide lié à l'absence d'un mécanisme d'évaluation des efforts de la région du Sahel et sa contribution à l'effort mondial de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La nécessité de mettre en place un système Mesure, Notification et Reportage (MNV) ou (MRV) en anglais, pour la transparence des actions climatiques au niveau de la région du Sahel s'avère donc nécessaire. Pour des questions de cohérence, cette action **pourrait être intégrée dans l'axe 6 « Renforcement des capacités »** et en particulier dans le programme **« Renforcement des capacités institutionnelles »** étant entendu que la convention sur les changements climatiques inclut dans son pilier « Renforcement des Capacités », le soutien à l'élaboration des documents exigés en matière de transparence climatique.
- b) La prise en compte des priorités définies dans les CDN des 17 pays en vue de leur regroupement dans des axes prioritaires. Chaque pays ayant défini ses priorités pour faire face aux effets des changements climatiques, il était nécessaire d'en tenir compte dans la définition des nouveaux axes, étant entendu que l'une des raisons principales de la révision du PIC-RS était de l'adapter au CDN.
- c) La prise en compte des préoccupations des experts du Groupe de Travail Conjoint (GTC) et autres acteurs (organismes de mise en œuvre des Bassins, Organisations régionales et sous régionale d'intégration politique, économique et environnementale.

Sur la base de cette analyse, cinq (5) nouveaux axes ont été définis dans le PIC-RS révisé et se présentent comme suit :

Axe 1 : Gestion durable des terres et des systèmes agro-sylvo- pastoraux et halieutiques

Axe 2 : Gestion intégrée des ressources en eau

Axe 3: Transition énergétique et accès à l'énergie durable

Axe 4 : Sécurité climatique

Axe 5 : Renforcement des capacités et plaidoyer

2. Période du PIC-RS révisé

Le nouveau PIC-RS révisé couvrira la période de 2025 à 2030 pour tenir compte du temps restant pour la mise en œuvre du PIC-RS initial, mais aussi l'échéance des CDN (2030) dont il en est l'émanation.

3. Dispositif de suivi-évaluation du PIC-RS révisé

Un nouveau dispositif de suivi-évaluation du PIC-RS a été élaboré à partir des nouveaux axes, programmes, sous programmes et activités et du nouveau dispositif institutionnel de gouvernance. Un cadre logique pour le suivi des résultats et des différents indicateurs a été élaboré à cet effet.

4. Dispositif institutionnel de gouvernance pour la mise en œuvre du PIC-RS

Le dispositif institutionnel et de gouvernance a été proposé en tenant compte du nouveau cadre réglementaire et de gouvernance de la CCRS pour la mise en œuvre du PIC-RS adopté à la deuxième conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue en février 2023 en Ethiopie.

5. Suivi-évaluation de la mise en œuvre des CDN à l'échelle de la région.

En vue d'évaluer les efforts d'atténuation des Gaz à effet de serre de la région du Sahel, un dispositif de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des CDN des dix-sept (17) pays de la région du Sahel a été proposé. Pour une harmonisation du système de collecte, de diffusion et capitalisation des données, un guide simplifié pour le développement d'un système MRV climatique au niveau régional a été élaboré.

6. Instruments et outils de collecte des données

La collecte des données primaires et secondaires s'est faite sur la base d'une cartographie des acteurs impliqués dans la mise œuvre et le suivi du PIC-RS en particulier les Points Focaux membres du Groupe de Travail Conjoint des dix-sept (17) membres.

Des guides d'entretiens et des fiches de collecte de données ont été administrés aux différents acteurs en vidéo conférence sous forme d'entretiens semi structurés, ou par courrier électronique, ou par contact direct.

7. Evaluation des coûts du PIC-RS révisé

Le PIC-RS étant l'émanation des CDN et dans les perspectives d'une élaboration future des CDN de troisième génération à partir de 2025, une estimation des coûts

globaux des CDN de troisième génération des dix-sept (17) pays a d'abord été nécessaire.

Cette estimation a été faite sur la base de l'évolution des coûts réels des CDN de première et deuxième génération en y intégrant un coefficient de projection.

Le coût du PIC-RS a été obtenu en appliquant une hypothèse de 20% du montant total des CDN, ce qui correspond à l'appui de la CCRS au financement du PIC-RS révisé en particulier des actions inscrites dans le financement conditionnel des CDN des Etats Membres.

8. Validation du PIC-RS et des autres livrables

Le PIC-RS ainsi que les autres livrables seront soumis à une pré validation par les experts membres de Task Force de la CCRS courant septembre 2024.

La seconde étape prévoit l'organisation d'un atelier régional de validation des rapports courant septembre-octobre 2024 par les experts membres du Groupe de Travail Conjoint des dix-sept pays membres de CCRS.

CHAPITRE 3 : ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ

L'analyse de la vulnérabilité des populations et des écosystèmes terrestres, montagneux et côtiers dans la région du Sahel est essentielle pour comprendre les impacts du changement climatique et élaborer des stratégies d'adaptation efficaces. Constituée d'une bande semi-aride qui traverse l'Afrique de l'Ouest, du Centre et de l'Est, la région du Sahel est caractérisée par une mosaïque de zones éco-climatiques contrastées et d'écosystèmes soumis à une forte variabilité climatique du fait des modifications des régimes pluviométriques, des températures extrêmes, des sécheresses récurrentes avec des effets perceptibles sur les terres agricoles, les pâturages et la disponibilité en eau.

Depuis 1950, le Sahel est la Région du monde qui connaît le déficit pluviométrique le plus important (SPINONI et al.2013). Selon plusieurs rapports scientifiques, cette tendance à l'aridification de la Région du Sahel pourrait se prolonger durant le 21ème siècle. Cependant, cette dégradation des précipitations annuelles se serait accompagnée d'une augmentation considérable des phénomènes météorologiques extrêmes et violents au cours des 35 dernières années.

Les analyses comparées des isohyètes de la période dite humide de 1950 à 1967 à celle de la période de sécheresse de 1968 à 1985 met en évidence la diminution généralisée des précipitations qui se matérialise par un retrait important des isohyètes vers le sud pouvant atteindre 200 km. Il a été noté que l'isohyète des 400 millimètres de la période 1968-1995 se superpose pratiquement à celle de 600 millimètres des années 1970-1980. Ce qui souligne l'importance de la péjoration climatique dans la Région du Sahel. La figure 1 ci-après donne l'évolution de l'indice pluviométrique au Sahel de 1950 à 2005.

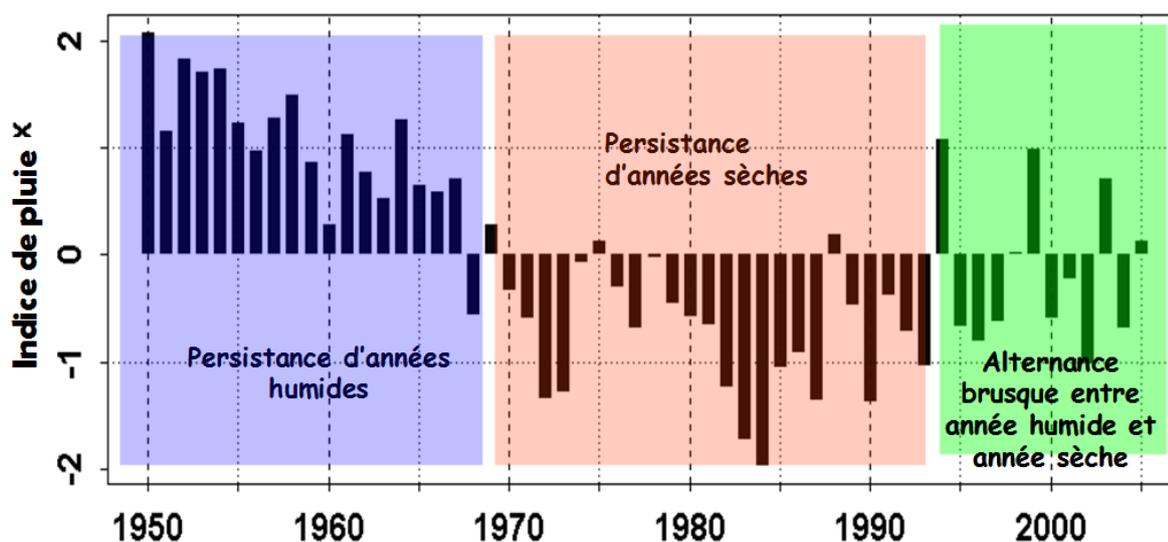


Figure 1 : Évolution de l'indice pluviométrique au Sahel de 1950 à 2005, Source, AGRHYMET

En outre, les conditions plus chaudes et plus sèches ont entraîné une réduction de la durée de la saison de croissance, ce qui a eu des effets néfastes sur les cultures. Cette forte exposition au changement climatique, conjuguée à des conditions socio-économiques fragiles dans certaines zones, s'est traduite par une vulnérabilité élevée au changement climatique.

Le classement des pays du Sahel selon l'indice ND-GAIN (2021)¹ montre une très forte vulnérabilité de ces pays. En effet, cet indice traduit la vulnérabilité des pays au changement climatique et à d'autres défis mondiaux.

Tableau 1 : Classement des pays du Sahel selon l'indice ND-GAIN (2021)

Pays	Classement selon l'indice ND-GAIN dans le monde	Score
CABO VERDE	77	51,2
DJIBOUTI	130	42,6
SENEGAL	137	41,5
COTE D'IVOIRE	140	41,1
CAMEROUN	145	40
MAURITANIE	145	40
GAMBIE	148	39,8
BENIN	153	39,3
NIGERIA	154	38,5
GUINEE	157	38,1
BURKINA FASO	161	37,6
ETHIOPIE	163	37,5
NIGER	169	35,5
MALI	176	34,6
SOUDAN	179	32,8

¹<https://gain.nd.edu/our-work/country-index/>

ERYTHREE	183	30,8
TCHAD	185	27

1. Vulnérabilité des Populations

Le climat a une influence très forte sur l'agriculture, qui est considérée comme l'activité humaine la plus dépendante des variations climatiques (ORAM, 1989 ; HANSEN, 2002). Les impacts du climat sur l'agriculture varient d'une région du globe à une autre avec des conséquences socio-économiques particulièrement importantes dans les pays en développement notamment celles de la région du Sahel. En effet, la majorité des populations sahéniennes dépendent de l'agriculture pluviale et de l'élevage pour leur subsistance. Plus de 80% de la population du Sahel dépend de l'agriculture pour survivre². Les variations climatiques, telles que les sécheresses et les inondations, peuvent gravement affecter la production agricole, entraînant des pénuries alimentaires et une augmentation des prix des denrées.

Aussi, les variations saisonnières et les conditions météorologiques extrêmes exacerbent l'insécurité alimentaire, augmentant la prévalence de la malnutrition, en particulier chez les enfants. Les températures élevées et les précipitations irrégulières peuvent favoriser la propagation de maladies telles que le paludisme, la dengue et la diarrhée.

Les conditions climatiques difficiles poussent de nombreuses personnes à migrer à l'intérieur de leurs pays ou vers d'autres pays, souvent vers les zones urbaines, exacerbant les tensions et les conflits pour les ressources limitées. Les conditions climatiques de plus en plus défavorables, la rareté croissante des ressources en terre et en eau, de même que le déplacement forcé des populations exacerbent les tensions entre populations et génèrent souvent des conflits.

Des études de l'Institut norvégien des affaires internationales et de l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm indiquent que le changement climatique influence la prise de décision, le recrutement et les tactiques des groupes armés terroristes au Sahel, qui ciblent tout particulièrement les jeunes marginalisés avec des incitations économiques et alimentaires en échange de leur loyauté.

² https://www.icrc.org/fr/document/sahel-la-crise-alimentaire-exacerbee-par-le-conflit-va-encore-saggraver-pendant-la-periode#_ftn3

Les ressources limitées, comme l'eau et les terres arables, peuvent aussi entraîner des conflits entre les communautés locales, en particulier entre les agriculteurs et les éleveurs.

2. Vulnérabilité des Écosystèmes Terrestres

Le Sahel est sujet à une dégradation accélérée des terres due à la combinaison de pratiques agricoles non durables, de surpâturage et de l'augmentation des températures (l'Afrique sub-saharienne a un taux de dégradation des sols de 67% des terres dont 25% sévèrement à très sévèrement dégradées, et 4% à 7% irrécupérables).

Les fluctuations des précipitations affectent la disponibilité de l'eau, entraînant des pénuries pour l'irrigation, la consommation domestique et les besoins industriels. La déforestation et l'érosion des sols contribuent à la dégradation des bassins hydrographiques, réduisant la qualité et la quantité des ressources en eau.

3. Vulnérabilité des Écosystèmes Montagneux

Les écosystèmes montagneux du Sahel sont particulièrement sensibles aux variations des précipitations, affectant la disponibilité de l'eau et les conditions de croissance des plantes. Les fortes précipitations peuvent provoquer des glissements de terrain, endommageant les infrastructures et perturbant les communautés locales.

Les espèces endémiques des montagnes sont vulnérables aux changements climatiques car elles dépendent de conditions spécifiques. La hausse des températures peut déplacer les zones climatiques favorables vers des altitudes plus élevées, menaçant la survie de ces espèces.

4. Vulnérabilité des Écosystèmes Côtiers

L'élévation du niveau de la mer provoque une érosion accrue des zones côtières, menaçant les habitats, les infrastructures et les communautés humaines. Des villes importantes comme Conakry en Guinée, Dakar au Sénégal et Abidjan en Côte d'Ivoire, ainsi que d'autres villes côtières africaines, voient leur littoral disparaître progressivement. Selon des rapports de l'Organisation météorologique mondiale et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'érosion côtière en Afrique de l'Ouest entraîne une avancée moyenne de la mer de 1,8 mètre par an, et le niveau de la mer augmente de 3,5 à 4 millimètres par an.

La ville de Saint-Louis par exemple, une ville historique au Sénégal située sur la côte Atlantique et l'embouchure du fleuve Sénégal, est particulièrement touchée par ces changements, mettant en danger son patrimoine culturel et menaçant les zones résidentielles.

Selon un rapport de la Banque mondiale, d'ici 2080, jusqu'à 80% des terres de Saint-Louis pourraient être submergées, ce qui pourrait contraindre au moins 150.000 personnes à quitter la région. Les mangroves et autres écosystèmes côtiers, qui servent de barrières naturelles contre les tempêtes et d'habitats pour la faune, sont également menacés par les changements climatiques. Environ 20 à 30 % des mangroves d'Afrique de l'Ouest ont disparu au cours des 50 dernières années en raison de l'élévation du niveau de la mer, de la déforestation et de l'aménagement côtier.

5. Stratégies d'Adaptation et de Résilience

Pour faire face à ces vulnérabilités, diverses stratégies d'adaptation et de résilience peuvent être mises en œuvre à travers les initiatives ci-dessous :

5.1 Agriculture Climato-Intelligente

Promotion de techniques agricoles durables, telles que l'agroforesterie, l'irrigation efficace et la diversification des cultures.

5.2 Gestion Durable des Ressources en Eau

Amélioration des infrastructures de gestion de l'eau, y compris la collecte des eaux de pluie et la protection des bassins versants.

5.3 Renforcement des Capacités des populations

Éducation et formation des communautés locales sur les pratiques de résilience climatique et la gestion des risques.

5.4 Politiques et Réglementations

Élaboration de politiques nationales et régionales qui intègrent la résilience climatique dans la planification du développement.

5.5 Financement Climatique

Accès à des fonds internationaux pour financer des projets d'adaptation et de mitigation climatique.

5.6 Coopération Régionale

Renforcement de la coopération entre les pays du Sahel pour partager les connaissances, les ressources et les meilleures pratiques.

CHAPITRE 4 : VISION ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PIC-RS

1. Vision

La Vision pour la Région du Sahel tire son fondement du « Sommet Africain de l'Action en faveur d'une Co-émergence continentale » tenu le 16 novembre 2016 à Marrakech et qui a regroupé plusieurs Chefs d'État et de délégation d'Afrique, en marge de la 22^{ème} Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 22). Elle se traduit pour l'Afrique par « **l'ambition de s'inscrire dans un sentier de Co-émergence durable, en construisant son propre modèle de développement inclusif et durable, répondant ainsi aux aspirations légitimes des populations africaines et préservant les intérêts des générations futures** ».

2. Fondements et principes directeurs du PIC-RS

2.1 Fondements

Le PIC-RS 2018-2030 (initial) repose sur la Vision issue de la Déclaration de Marrakech, les agendas internationaux de développement, et les principes directeurs et des valeurs devant guider l'action publique.

Au plan sous régional, le PIC-RS repose sur la Vision 2020 de la CEDEAO qui prône le passage d'une communauté des États à une communauté des peuples. Cette Vision sous régionale s'appuie sur cinq piliers transformationnels : i) la mise en valeur des ressources de la région ; ii) la paix et la sécurité ; iii) la gouvernance ; iv) l'intégration économique et monétaire et ; v) la croissance du secteur privé.

Au plan continental, le PIC-RS se fonde sur l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Au plan international, le PIC-RS s'aligne sur le programme universel de développement durable 2016-2030 et ses dix-sept (17) Objectifs de Développement Durable (ODD), le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, l'Accord de Paris (COP21) sur les changements climatiques et le New Deal ou l'engagement international en faveur des États fragiles pour la consolidation de la paix et le renforcement de l'État.

2.2 Principes directeurs du PIC-RS

La mise en œuvre et le suivi-évaluation du PIC-RS sont guidés par sept(7) principes directeurs, en tant que repères normatifs, auxquels toutes les parties prenantes devraient se conformer lors de leurs interventions. Il s'agit de : i) le leadership des États ; ii) la subsidiarité et le partenariat ; iii) la gestion axée sur les résultats ; iv) l'approche intersectorielle ; v) la coordination proactive ; vi) la promotion de l'équité et la réduction des inégalités ; vii) la capitalisation des leçons apprises.

Leadership des États

Ce principe recommande le renforcement du leadership des États dans la mise en œuvre du PIC-RS dans le but d'améliorer ses impacts sur les populations.

Subsidiarité et partenariat

Ce principe signifie que la responsabilité d'une action revient à l'entité compétente la plus proche des populations concernées, et plus apte à définir et à exécuter ladite action.

Gestion axée sur les résultats

La gestion axée sur les résultats (GAR) vise à améliorer l'efficacité, l'efficience, la redevabilité, la transparence et aussi la durabilité dans la gestion du développement.

Approche intersectorielle

Les secteurs étant interdépendants et relevant d'un même système, les interventions doivent se faire de manière cohérente et en synergie pour optimiser les chances de réussite du Plan. La mise en œuvre du PIC-RS se fera par conséquent sur la base d'une telle approche.

Coordination proactive

Cela se traduit par une meilleure coordination des interventions de tous les acteurs afin de donner plus de chance de succès au PIC-RS. Il s'agit pour l'ensemble des acteurs, y compris les Partenaires Techniques et Financiers, de fédérer leurs efforts, leur savoir-faire respectif, leurs ressources humaines et matérielles, et d'aligner leurs actions sur les résultats escomptés du PIC-RS.

Équité et réduction des inégalités

La réduction des inégalités sociales et régionales sera l'un des fils conducteurs déterminants dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PIC-RS. Ce principe recommande la prise en compte du genre et des spécificités régionales pour plus d'équité spatiale et de cohésion sociale.

Capitalisation des leçons apprises

Le PIC-RS capitalise les leçons apprises, les expériences et les bonnes pratiques mises en œuvre dans les pays de la Région du Sahel en vue de leur vulgarisation et de leur mise à l'échelle.

3. Défis, opportunités et enjeux majeurs

La démarche visant la formulation des orientations stratégiques du PIC-RS sur l'horizon 2030 s'appuie essentiellement sur les défis, opportunités et enjeux majeurs actuels.

3.1 Défis critiques

Pour faire face aux problématiques de la région face aux changements climatiques, les défis critiques pour lesquels des solutions adéquates devraient être apportées sont: i) les défis d'une gouvernance environnementale de qualité ; ii) les défis sécuritaires liés aux changements climatique, iii) les défis sociodémographiques; iv) les Défis liés à l'accès aux guichets de financement

Défis d'une gouvernance environnementale de qualité

Les défis ont trait en particulier à : i) la dégradation accélérée du couvert végétal, la fragilisation des écosystèmes et à l'appauvrissement de la diversité biologique ; ii) la réduction de l'impact environnemental des activités minières par l'application de dispositions appropriées par les pays de la Région du sahel ; iii) le dilemme auquel font face certains pays de la Région concernant les possibilités d'exploitation de leurs énormes ressources énergétiques non renouvelables (charbon minéral au Niger, hydrocarbures, tourbes, etc.) dans le contexte mondial actuel défavorable à la valorisation des énergies non renouvelables ; iv) la gestion durable des ressources naturelles (ressources en eau, ressources forestières, ressources halieutiques, ressources énergétiques) ; v) la préservation des domaines classés ou protégés ; vi) l'amélioration de la qualité du cadre de vie ; et vii) le renforcement des capacités techniques et institutionnelles des pays de la Région du Sahel en matière de protection de l'environnement.

Pour parvenir à sortir durablement de la fragilité des écosystèmes et créer les conditions de résilience des populations, la Région du Sahel devra asseoir une gouvernance environnementale de qualité.

Défis sécuritaires liés aux changements climatiques

Les défis sécuritaires liés aux changements climatiques portent sur une gouvernance environnementale de qualité, un partage équitable des ressources, une justice sociale équitable et la reconnaissance des droits endogènes, le développement de projets d'atténuation et d'adaptation au profit des communautés, l'appui aux couches vulnérables en particulier les jeunes et les femmes, le développement des mécanismes de gestions des crises et conflits, le développement des assurances climatiques

Défis socio-démographiques

Les défis socio-démographiques à relever sont : i) l'accroissement de l'offre de services sociaux de base (santé, éducation, eau potable, hygiène et assainissement) ; ii) l'amélioration de l'accès à ces services ; iii) la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ; iv) la promotion de l'emploi ; et v) la protection des groupes vulnérables (promotion des droits, protection légale et services de protection sociale).

Défis liés à l'accès aux guichets de financement

Dans ce domaine, on peut relever deux principaux défis : i) la capacité de lobbying et de plaider pour accroître la part des financements dédiés à l'Afrique et ii) la maîtrise des procédures d'accès aux différentes sources de financements.

3.2 Opportunités

Face à ces défis multiformes, la Région du Sahel dispose de plusieurs atouts. En effet, les perspectives à moyen et long terme sont bonnes pour la Région du Sahel, car elle recèle d'énormes ressources minières et potentialités énergétiques non encore exploitées (solaire, hydroélectricité, éolienne, géothermale, hydrocarbures, énergies fossiles, etc.) et une population relativement jeune (plus de 50%), de plus en plus instruite et qui constitue un capital humain considérable.

Par ailleurs, on relève : i) l'émergence d'une prise de conscience progressive sur la problématique et les enjeux des changements climatiques, résultant de lobbyings et plaidoyers des leaders d'opinions et des organisations de la société civile ; ii) un contexte mondial, de plus en plus favorable à la mobilisation des partenariats techniques et financiers pour la prise en compte de la spécificité de l'Afrique en général et de la Région du Sahel en particulier.

3.3 Enjeux majeurs

L'environnement s'impose aujourd'hui comme une dimension essentielle pour l'ensemble de la planète et en particulier pour les pays de la Région du Sahel, en raison des pressions exercées sur les ressources naturelles et les menaces que font peser sur le cadre de vie

Les enjeux pour les pays de la Région du Sahel sont importants et relèvent de plusieurs ordres. Les enjeux majeurs sont ceux qu'appelle la situation de fragilité environnementale des pays de la Région et l'impérieuse nécessité de parvenir à : i) créer les conditions d'une résilience des populations et des écosystèmes sahéliens ; ii) améliorer la gouvernance environnementale ; iii) assurer la transition vers l'économie verte ; iv) assurer une bonne transition démographique et sa transformation rapide en dividende démographique ; v) préserver l'environnement et optimiser les ressources naturelles ; (vi) prendre en charge les questions d'adaptation aux changements climatiques et (vii) promouvoir la sécurité climatique.

4. Objectifs et résultats stratégiques visés

4.1 Objectif global du PIC-RS

L'objectif global du PIC-RS est de contribuer à l'effort planétaire d'atténuation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et accroître les capacités d'adaptation et de résilience de la Région du Sahel aux changements climatiques.

4.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont :

- 1) Assurer la durabilité des systèmes agro-sylvo-pastoraux et halieutiques et renforcer les actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques ;
- 2) Améliorer la disponibilité des ressources en eau pour l'alimentation humaine et le développement des activités économiques ;
- 3) Développer la transition énergétique et faciliter l'accès à l'énergie ;
- 4) Renforcer la sécurité climatique dans la région du Sahel ;
- 5) Renforcer les capacités institutionnelles, de communication et de plaidoyer sur les changements climatiques.

4.3 Résultats stratégiques attendus

Les principaux résultats stratégiques attendus de la mise en œuvre du PIC-RS sont :

- Les terres dégradées sont restaurées et les écosystèmes fragiles sont réhabilités ;
- Les systèmes de production agro sylvo pastoraux et halieutiques sobres en en carbone sont développés;
- Les capacités de séquestration du carbone sont améliorées;
- Les connaissances sur les ressources en eau sont accrues ;
- Les besoins en eau des secteurs domestiques et productifs sont satisfaits.
- Des systèmes d'énergie durables sont développés et utilisés dans la région du Sahel ;
- L'accès des populations à l'énergie est accrue ;
- La résilience des populations est renforcée face à la crise sécuritaire liée au climat;
- Les conditions de vie des personnes déplacées victimes de l'insécurité sont améliorées;
- Les informations sur les changements climatiques sont produites et diffusées et les populations et autres acteurs sont largement informés et prennent conscience des enjeux sur les changements climatiques;

- Les institutions disposent de compétences et des moyens aux niveaux régional et national pour une mise en œuvre et un suivi adéquat du PIC-RS/

4.4 Les orientations stratégiques du PIC-RS

Sur la base défis majeurs actuels et des priorités définies dans les CDN, cinq (5) axes stratégiques ont été identifiés en vue d'apporter des réponses durables aux problématiques sur les changements climatiques dans la Région du Sahel :

- 1. Gestion Durable des Terres et des systèmes agro-sylvo-pastoraux et halieutiques**
- 2. Gestion intégrée des ressources en eau ;**
- 3. Transition énergétique et accès à l'énergie durable ;**
- 4. Sécurité climatique ;**
- 5. Renforcement des capacités et Plaidoyer**

CHAPITRE 5 : PROGRAMMES, SOUS-PROGRAMMES ET ACTIONS MAJEURES PAR AXE STRATEGIQUE

Le PIC-RS révisé (2025-2030) renferme cinq (5) axes stratégiques, dix (10) programmes et vingt-deux (22) Sous Programmes.

AXE 1 : GESTION DURABLE DES TERRES ET DES SYSTEMES AGRO-SYLVO-PASTORAUX ET HALIEUTIQUES

L'économie des pays de la région du Sahel étant basée sur l'exploitation des ressources naturelles, les priorités en matière de changement climatique de la région portent essentiellement sur les programmes d'adaptation pour le renforcement de la résilience des populations et des écosystèmes. Une importance particulière est accordée à la Gestion Durable des terres et au secteur « Agriculture, Foresterie et Autres Utilisations des Terres » (AFAT) et aux ressources halieutiques qui, en plus de contribuer à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté, procure des Co-bénéfices en atténuation des gaz à effet de serre.

En outre tous les pays de la région envisagent renforcer leur potentiel de séquestration du carbone par une amélioration du couvert végétal à travers des actions d'aménagement et de gestion durable des forêts et le renforcement des programmes de reboisement

Pour répondre à cette préoccupation, l'axe stratégique 1 est décliné en deux programmes qui sont : (i) Le programme Gestion Durable des Terres et (ii) le programme de renforcement des Systèmes Agro-Sylvo-Pastoraux et halieutiques.

PROGRAMME I : GESTION DURABLE DES TERRES

La Gestion Durable des Terres (GDT) est définie comme « l'adoption de systèmes d'utilisation des terres qui, à travers des pratiques de gestion appropriées, permettent à leurs utilisateurs de maximiser les avantages procurés par les terres, tout en préservant ou en renforçant leurs fonctions de soutien écologique » (FAO, 2008).

C'est une action proactive et préventive qui permet de préserver les ressources naturelles et d'augmenter la productivité des terres en les gérant durablement, avant même qu'elles ne se dégradent. L'ensemble des pratiques agroécologiques, culturelles traditionnelles peuvent être améliorées ou généralisées par des technologies modernes au service d'un objectif de gestion durable des terres. Plusieurs techniques de GDT (incluant aussi la gestion durable de l'eau), qui sont aujourd'hui bien connues, ont prouvé leur efficacité.

Le programme est structuré en deux sous programmes : (i) Mise en aménagement des terres et (ii) Appui aux programmes nationaux de restauration des terres. L'identification de ces sous-programmes a été faite à partir des actions prévues par les 17 pays de la région Sahel, consignées dans leur CDN, et d'autres documents

programmatisques (politiques et stratégies, plans, programmes et projets) ainsi que des problématiques majeures de la région. Il est à noter que bon nombre d'actions prévues dans le secteur agrosylvopastoral ont des incidences à la fois sur l'atténuation des émissions des gaz à effet de serre et sur l'adaptation aux changements climatiques.

SOUS PROGRAMME I : MISE EN AMENAGEMENT DES TERRES DEGRADEES

L'aménagement des terres avec son approche d'intégration de l'arbre dans les systèmes agraires vise à améliorer le potentiel des productions agro-sylvo-pastorales tout en renforçant la résilience des systèmes de production face aux changements climatiques. Dans le cadre de la Gestion Durable des terres dans les écosystèmes anthropisés tels les zones de culture, les espaces communautaires, les aires classées et les zones de pâturage, les technologies les plus éprouvées sont les technologies de Conservation des Eaux et des Sols et de Défense et Restauration de sols (CES/DRS)

Elles renferment des mesures physiques et biologiques. Les actions majeures qui seront développées dans ce sous-programme portent essentiellement sur les mesures physiques.

Une multitude de techniques de récupération des terres et de lutte antiérosive applicables seules ou en combinaison se sont révélées avoir un impact positif sur l'amélioration des productions agrosylvopastorales et la restauration des terres dégradées. Ces techniques de Gestion Durable des Terres sont utilisées aussi bien pour la restauration des terres agricoles et pastorales que des écosystèmes forestiers. IL s'agit :

- Du Zaï ou tassa qui consiste à creuser des petites poches d'eau tout en disposant la terre excavée en arc de cercle à l'aval du trou de manière à capter les eaux des pluies au bénéfice des plantes. Il s'agit d'une technique pour traiter les glaciés en provoquant une modification de la structure du sol par un apport localisé de capteur des eaux de ruissellement et l'apport de fumure organique. Il permet la mise en valeur des espaces dégradés, la mise à la disposition des plantes d'une plus grande quantité d'eau sur les sols imperméables par la réduction de l'érosion hydrique et l'augmentation de l'infiltration.
- De la demi-lune qui est un ouvrage comprenant un bassin en demi-cercle utilisée en général pour l'aménagement de terrains à faible pente. Elle permet de récupérer des terres à des fins agro-sylvo-pastorales, d'augmenter la disponibilité en eau pour les plantes et de réduire le ruissellement et l'érosion

des sols en favoriser l'infiltration. Elle peut être réalisée manuellement par les populations ou à l'aide d'engins mécaniques notamment la Charrue Delphino.

- Des banquettes sur glacis qui sont des ouvrages en terre ou en pierre ou mixte, en forme de diguettes antiérosives réalisées selon les courbes de niveau. Elles permettent de capter l'eau de ruissèlement, faciliter sa circulation et son infiltration et obtenir une végétalisation des glacis.
- Les cordons pierreux qui sont des ouvrages antiérosifs constitués de pierres posées les unes sur les autres sans aménagement particulier, disposées en ligne suivant les courbes de niveau. L'objectif est de lutter contre la force érosive des eaux de ruissellement, améliorer l'infiltration des eaux, maintenir et améliorer la fertilité des sols par le captage et la rétention des particules déplacées ou déplaçables par le vent. Dans les zones où les pierres ne sont pas disponibles, les cordons en pierre sèches peuvent être remplacés par des bandes enherbées, installées parallèlement aux courbes de niveau.

SOUS PROGRAMME II : APPUI AUX PROGRAMMES NATIONAUX DE RESTAURATION DES TERRES DEGRADEES

Le sous-programme vise à apporter un appui aux pays pour d'une part la mise en œuvre de leur plan national de neutralité en matière de dégradation des terres et d'autre part le Développement de « l'Economie de la dégradation Terres » et de « l'Economie Verte »

1) Appui aux plans nationaux de neutralité en matière de dégradation des terres

La neutralité en matière de dégradation des terre est définie comme un état par lequel les ressources terrestres saines et productives nécessaires pour soutenir les services écosystémiques restent stables ou augmentent à des échelles temporelles et spatiales données (CNULCD, 2014). La neutralité en matière de dégradation des terres propose de développer des solutions robustes, basées sur la capitalisation des acquis, pour lutter contre la dégradation des terres, préserver la biodiversité et lutter contre le changement climatique. Cette approche innovante repose sur la mise en œuvre de solutions concrètes sur le terrain, fondées sur la nature et qui s'appuient sur les écosystèmes afin de relever les défis globaux (UICN, 2016).

Il s'agira dans le cadre de ce sous-programme d'apporter un appui aux pays pour la mise place ou le renforcement de leur plan national de neutralité en matière de dégradation des terres.

Les actions porteront essentiellement sur (i) la définition et appropriation des méthodes, outils et expertises relative à la neutralité ; (ii) la mise en place de systèmes

d'information et de suivi d'indicateurs (iii) la mise à l'échelle de la restauration des terres au niveau national selon l'approche neutralité.

2) Développement de « l'économie de la dégradation des terres » et de « l'économie verte »

L'année 2015 ayant été déclarée année internationale des sols par l'Assemblée Générale des Nations Unies et considérant que l'Afrique en général et la région du Sahel en particulier est la plus affectée par la dégradation des terres, elle a invité la communauté internationale à s'investir dans la lutte contre la dégradation des terres et à encourager les actions de lutte dont les bénéfices contrebalancent les coûts de mise en œuvre, d'où la notion d'économie de la dégradation des terres.

Les données solides et les progrès enregistrés par des études sur l'érosion des sols et la baisse de productivités sur 100 millions d'ha de terres cultivées à travers 42 pays africains montrent que « ne pas agir pourrait avoir un impact de plus de 12% sur le Produit Intérieur Brut ».

L'approche « économie de la dégradation des terres » fournit ainsi un plaidoyer économique crédible permettant aux pays de la Région du Sahel d'atteindre les objectifs du développement durable.

Par ailleurs l'économie verte est un concept innovant dans « les stratégies de développement sobre en carbone ». Elle encourage la promotion d'un ensemble d'activités moins polluantes et qui réduisent les risques environnementaux tout en évitant les pénuries de ressource et protégeant l'environnement. C'est le cas par exemple de la valorisation des produits forestiers non ligneux et des formes d'irrigation basées sur l'énergie solaire et l'économie de l'eau.

Les actions en appui aux pays porteront sur (i) Le renforcement des capacités nationales à effectuer l'évaluation des coûts de la dégradation des terres et des bénéfices des investissements (ii) La mise en œuvre de projets pilotes et vulgarisation des expériences ; (iii) L'appui à la diversification des activités de l'économie verte ; (iv) l'appui aux promoteurs de l'économie verte et à la participation des populations à l'économie verte.

PROGRAMME II : RENFORCEMENT DES SYSTEMES AGRO-SYLVO-PASTORAUX ET HALIEUTIQUES

Il est structuré en quatre (4) sous programmes. Ces sous programmes sont : i) Renforcement de la résilience de l'agriculture ; (ii) Renforcement de la résilience du pastoralisme ; (iii) Renforcement de la résilience des écosystèmes forestiers ; (iv) Renforcement de la résilience de la Pêche et de l'Aquaculture.

SOUS PROGRAMME I : RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DE L'AGRICULTURE

Ce sous-secteur permettra de :

- 1) **Promouvoir les systèmes de production agricole sobres en carbone** à travers la connaissance par les services publics et privés de ces systèmes et la diffusion de leurs modèles d'exploitation, l'accroissement du nombre d'exploitation agricole appliquant les systèmes de production sobres en carbone, l'accroissement du nombre d'exploitation pratiquant un mode d'irrigation limitant la fermentation anaérobie.

Les actions porteront au bien sur la gestion durable de la fertilité des sols en cultures pluviales (inventaire et diffusion des bonnes pratiques agricoles, des techniques d'utilisation des engrais minéraux et de la fumure organique, amélioration des conditions de production et de transport de la fumure organique) que sur la gestion durable des systèmes irrigués (Inventaire et diffusion des bonnes pratiques en matière de Système de Riziculture Intensif (SRI). Le SRI est une méthode agroécologique et intelligente face au climat qui permet aux agriculteurs d'augmenter les rendements à travers différentes techniques associant la densité de repiquage, le choix des variétés adaptées, l'utilisation des de la matière organique en substitution partielle aux engrais chimiques, une irrigation pour éviter la présence d'une lame d'eau permanente,

- 2) **Promouvoir des modèles d'intensification des productions agricoles** pour l'accroissement durable des rendements agricoles à travers l'augmentation des rendements par unité de surface et l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation des intrants internes (travail, fumure organique, etc.) et externes (engrais minéraux, carburant, etc.).

Les effets attendus sont l'accroissement de la pratique d'une agriculture diversifiée, l'accroissement de l'accès aux énergies renouvelables pour l'irrigation, l'augmentation du contrôle écologique des maladies et ravageurs des cultures, l'amélioration de l'accès des producteurs aux intrants indispensables et la sécurisation des exploitations agricoles.

L'option d'intensification sera orientée sur l'éco-intensification qui intègre les éléments de l'agriculture intensive basée sur l'utilisation raisonnable d'engrais, et l'agriculture écologique. Il est en effet possible d'intensifier la production grâce à des systèmes agro-sylvo-pastoraux permettant de tirer au mieux profit des cycles de carbone, de l'azote et des éléments minéraux sans grande dépendance vis-à-vis des intrants externes coûteux.

Les actions majeures porteront sur l'amélioration de la qualité des sols, mais cette action est déjà prise en charge dans le Sous-Programme 1 de

l'axe 1. Les autres actions majeures porteront sur l'amélioration de la biodiversité, la promotion de l'efficacité des systèmes d'irrigation, la promotion des systèmes d'irrigation utilisant les énergies renouvelables, le contrôle écologique des maladies et ravageurs des cultures, l'amélioration de l'accès des producteurs aux intrants externes indispensables, l'amélioration des techniques de stockage et de développement des infrastructures de commercialisation des produits agricoles et la promotion de la sécurité foncière

- 3) **Assurer une meilleure gestion des risques agricoles** étant entendu que les activités agricoles dans la région du Sahel ont toujours été des activités économiques à forts risques du fait de leur dépendance aux aléas climatiques. Le recours à l'assurance dans le domaine agricole est très limité dans la région du Sahel et la grande majorité des exploitations ne sont pas assurées, d'où la nécessité d'une gestion des risques agricoles à travers la promotion de l'assurance agricole.

Les effets attendus sont l'amélioration de la connaissance des dimensions physiques, techniques et socio-économiques des risques agricoles, des stratégies de prévention et de gestion des risques agricoles, et le développement des recours à l'assurance dans les systèmes agricoles.

Les actions porteront d'une part sur l'évaluation des expériences en cours en matière d'assurance agricole dans la région du Sahel et la mise à l'échelle des bonnes pratiques (assurance indiciaire pluviométrique) et d'autre part sur l'amélioration de la connaissance et de la gestion des risques liés aux productions agricoles (amélioration de l'accès des producteurs aux informations de gestion des risques, amélioration et modélisation de la prise en charge des risques agricoles, plaidoyer auprès des banques et entreprises de microfinance pour le financement des risques agricoles)

SOUS PROGRAMME II : RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DU PASTORALISME

Ce Sous-secteur permettra de :

- 1) **Promouvoir des systèmes de production animale sobres en carbone** à travers une bonne connaissance par les structures d'appui-conseil publiques et privées de ces systèmes, une bonne diffusion par les structures d'appui-conseil publiques et privées de leurs modèles d'élevage, un accroissement du nombre d'exploitations de production animale (agro-éleveurs et pasteurs) appliquant des systèmes de production sobres en Carbone.

Les actions porteront sur la promotion des systèmes intégrés agriculture-élevage afin de valoriser les complémentarités entre les systèmes de culture (résidus agricoles, production fourragère) et les systèmes d'élevage (production de fumure organique et d'énergie) pour réduire la consommation des éléments contribuant à l'émission des GES (carburant, fertilisants chimiques) tout en réduisant l'émission des GES par les animaux d'élevage. A cela il faut ajouter l'inventaire des bonnes pratiques en matière d'alimentation animale et de systèmes de production animale sobres en carbone, la diffusion des bonnes pratiques d'amélioration de la qualité de l'alimentation animale, la valorisation de l'énergie et de la matière organique d'origine animale.

L'autre action majeure portera sur la sécurisation des systèmes de production pastoraux, la viabilisation et la gestion communautaire durable des espaces pastoraux, et la sécurisation de la transhumance transfrontalière

- 2) **Promouvoir des modèles d'intensification de la production animale** à travers l'amélioration du recours aux races d'animaux les plus performantes, l'accroissement du nombre d'élevage intensifs et semi-intensifs et l'augmentation des valeurs ajoutées dans le processus de commercialisation des produits animaux.

Les actions porteront sur l'amélioration de la productivité des races animales, la promotion de l'élevage laitier et de l'embouche en système semi-intensif et intensif, la promotion de l'aviculture en système semi intensif et intensif, l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits animaliers

SOUS PROGRAMME III : RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES ECOSYSTEMES FORESTIERS

Le sous-secteur permettra de renforcer les capacités de séquestration du Carbone, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de réduire le taux de déforestation et de défrichement, d'accroître le taux de couverture végétale par les actions de reboisement et de renforcer la résilience populations et des écosystèmes. Les actions porteront :

- 1) **L'aménagement et la gestion des forêts classées et autres écosystèmes naturels sensibles d'importance pour le renforcement de la résilience**

Les actions d'aménagements et de gestion des forêts classées porteront sur la délimitation, l'immatriculation, l'actualisation ou l'élaboration des Plans d'aménagement et de gestion des forêts et la mise en aménagement participative de ces forêts. Les actions de protection seront également

développées à travers le renforcement de la surveillance, la lutte contre les feux de brousse et les défrichements, la restauration des forêts et la promotion de la régénération naturelle assistée. Pour compenser les efforts des populations pour leur contribution à la protection de ces forêts et garantir la durabilité des investissements, des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) seront initiés et développés dans les forêts et espaces boisés. Un renforcement des capacités des services forestiers en équipements et autres matériels de surveillance pour la protection et la surveillance des forêts est également nécessaire.

En plus des forêts classées, l'accent sera mis la gestion des autres aires protégées tels les parcs nationaux, les réserves de la biosphère, les sanctuaires et refuges à travers des actions d'aménagement (ouverture des pistes, création des points d'eau, infrastructures touristiques, par feu), de surveillance et l'implication des populations riveraines dans la gestion.

D'autres actions seront développées dans les écosystèmes naturels sensibles, vulnérables mais d'importance pour leur contribution à la séquestration du carbone, à la biodiversité, aux apports économiques et écologiques et au renforcement de la résilience des populations. Il s'agit de :

- La protection et l'aménagement des zones humides d'importance pour la Convention de Ramsar à travers l'aménagement de ces zones et leur gestion participative en impliquant les populations riveraines ;
- La restauration et protection des écosystèmes fragiles telles les mangroves, les cuvettes et oasis à travers à la mise en œuvre de projets pilotes adaptés à ces écosystèmes ;
- La protection des zones côtières et pour lesquelles les actions porteront sur l'aménagement de ces zones à travers la protection physique et biologique et l'élaboration et mise en œuvre de chartes de gestion de ces zones

2) La promotion des actions de reboisement

En vue de renforcer la séquestration du carbone, générer des revenus, lutter contre l'érosion et renforcer la biodiversité, des actions de reboisement seront développées dans l'ensemble des pays de la région. L'accent sur mis sur la mise place de programme de reforestation au profit des collectivités territoriales pour la restauration des espaces de conservation dans les communes, la promotion des plantations individuelles au profit du secteur privé et des populations, et le développement de grands programmes de restauration dans les forêts classées et autres aires protégées.

- Restauration des espaces de conservation dans les communes

Des actions de restauration seront développées dans les territoires communaux sous la supervision des conseils communaux pour renforcer les efforts de conservation et leur contribution aux efforts globaux d'atténuation des GES. Les actions porteront sur l'identification de sites, la mise en place des pépinières pour la production des plants, la mobilisation et l'organisation des populations, la mise en terre des plants et la surveillance des sites. Des contrats d'objectifs seront signés entre les populations et les collectivités territoriales et des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) seront instaurés pour compenser les efforts des populations et leur contribution à la protection de l'Environnement

- Promotion des plantations individuelles privées

Des plantations individuelles au profit des populations et du secteur privé seront également promues pour l'accroissement de leurs revenus et la restauration des sols. Des initiatives souples pour faciliter l'accès aux plants et leur entretien seront développées sur la base de cahiers de charge. Le renforcement des capacités des acteurs en équipement et autres petits matériels, formation, suivi et entretien des plantations constituera une des actions majeures

SOUS PROGRAMME IV : RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

La pêche et la pisciculture représentent pour la plupart des pays du Sahel une part importante de leur Produit Intérieur Brut (PIB) et contribuent à la Sécurité Alimentaire et à la lutte contre la pauvreté de ces pays. Cependant, et à l'instar des autres ressources, ce sous-secteur qui est tributaire des ressources en eau est fortement impacté par les effets des Changements climatiques du fait de l'accroissement des températures, l'irrégularité et les baisse des précipitations, les crues et les sécheresses, la disponibilité en eau, la dégradation de la qualité de l'eau, l'augmentation du niveau des mers et leur acidification.

Les conséquences qui en découlent sont la dégradation des conditions de vie des poissons et de leur habitat, et l'altération des processus physiques, chimiques et biologiques des eaux.

Les populations riveraines des zones de pêche, les pêcheurs et aquaculteurs subissent directement ces impacts qui se manifestent par une dégradation de leurs moyens d'existence, une réduction de la quantité et de la qualité du poisson et une aggravation des risques pour leur santé, leur sécurité et leurs habitations. La vulnérabilité de ces populations est accentuée du fait de leur pauvreté, l'absence des services sociaux de base et d'infrastructures essentielles. On assiste du coup à une surexploitation des ressources halieutiques et une dégradation des écosystèmes.

C'est fort de ce constat que la Commission Climat pour la Région du Sahel, de par son mandat, s'engage à apporter sa contribution dans le renforcement de la résilience de la Pêche et de l'aquaculture afin d'atténuer les menaces qui pèsent sur ce sous secteur et s'adapter à leur incidence.

Les interventions dans le sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture permettront de :

1) Améliorer la gouvernance et la production de la pêche de capture

Dans la majorité des pays du Sahel, la gouvernance des pêches est inefficace, voire insuffisamment appliquée avec pour conséquence une surexploitation des ressources halieutiques au delà des limites biologiquement acceptables. Dans ce contexte, l'accroissement de la production issue de la pêche de capture passe par une amélioration de la productivité des pêcheries existantes, la mise en service de nouvelles pêcheries, l'organisation et le contrôle des pêches et de ses différents instruments notamment les accords de pêche

Les principales actions porteront sur :

- Le développement de la pêche artisanale ;
- la promotion de la pêche basée sur l'élevage ou pêche amplifiée (repeuplement, fertilisation...);
- l'organisation et le contrôle des pêches;
- la facilitation de l'accès aux équipements de pêche ;
- l'établissement de l'état des lieux des filières émergentes en vue de leur promotion

2) Promouvoir l'aquaculture durable

Face à la demande de plus en plus croissante en produits halieutiques et qui se traduit par un accroissement des importations dans la plupart des pays du Sahel et au regard des limites de la pêche de capture, le développement à grande échelle de l'aquaculture respectueuse de l'Environnement apparaît comme une alternative pour augmenter de façon avantageuse la part contributive du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

Dans ce sens les principales actions porteront sur :

- l'intensification des systèmes de production en aquaculture ;
- la promotion de pôles de développement aquacoles;
- La promotion de l'aquaculture dans les politiques et stratégies de développement
- l'intégration du volet aquacole dans les aménagement hydro- agricoles ;
- la promotion de l'entrepreneuriat privé ;
- la promotion de la recherche-action sur l'aquaculture.

3) Assurer la gestion durable des écosystèmes aquatiques et des ressources halieutiques

Parmi les défis majeurs à relever pour garantir une croissance soutenue du secteur de la pêche et de la pisciculture, figure en bonne place la surexploitation des ressources halieutiques et à la dégradation de leurs habitats du fait activités anthropiques et des aléas climatiques.

Pour inverser cette tendance les principales actions porteront sur :

- la promotion des concessions de pêche
- l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'aménagement participatif avec les différentes parties prenantes impliquées dans la gestion des pêcheries;
- l'appui à l'harmonisation des législations sur les ressources transfrontalières ;
- la création de conditions favorables à la reconstitution des stocks ichtyologiques (création de réserves piscicoles, fermeture temporaire de la pêche);
- le renforcement des actions de contrôle de l'exploitation halieutique avec les organisations de pêcheurs professionnels.

4) Améliorer la conservation et l'utilisation optimale des produits de pêche et d'aquaculture

Pour une meilleure valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture afin de garantir la santé des consommateurs, les conditions d'hygiène, de conservation, de conditionnement et d'utilisation optimale de ces produits devraient être davantage améliorées.

Pour se faire les principales actions porteront sur :

- la promotion et vulgarisation des méthodes et technologies de conservation des produits de pêche sur les grands sites et sur les marchés ;
- la conception et la diffusion de technologies appropriées de transformation (salage-séchage, fumage, séchage...);
- l'organisation des campagnes d'information et de sensibilisation sur l'hygiène et la bonne conservation des produits halieutiques ;
- le développement de technologies propres dans l'agriculture et les mines en vue de minimiser la pollution des eaux et la contamination des poissons.

5) Renforcer les capacités des acteurs de la pêche et de l'aquaculture

Les difficultés que traversent le secteur de la pêche et de l'aquaculture, et l'insuffisance en personnel qualifié nécessite un renforcement des capacités des acteurs du sous-secteur.

Pour ce faire les principales actions porteront sur :

- le renforcement des capacités techniques, opérationnelles et en infrastructures diverses des organes de gestion des pêcheries ;
- le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des structures en charge du développement du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture;
- la formation des spécialistes dans des domaines spécifiques de la pêche et de l'aquaculture ;
- l'appui aux renforcements des capacités techniques et organisationnelles des acteurs à la base des filières des ressources halieutiques ;
- la création des conditions favorables à l'émergence des interprofessions dans le sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture;
- La promotion du genre, l'inclusion et le renforcement des capacités techniques, opérationnelles et en infrastructures des femmes.

Tableau 2 : Récapitulatif de l'axe 1 Gestion Durable des Terres et des systèmes agro-sylvo-pastoraux et halieutiques

AXE	PROGRAMMES	SOUS PROGRAMMES
<p>AXE1 : GESTION DURABLE DES TERRES ET DES SYSTEMES AGRO-SYLVO-PASTORAUX</p>	<p>PROGRAMME I : GESTION DURABLE DES TERRES DEGRADEES</p>	<p>Sous-programme I : Mise en aménagement des terres</p>
		<p>Sous-programme II : Appui aux programmes nationaux de restauration des terres dégradées</p>
	<p>PROGRAMME II : RENFORCEMENT DES SYSTEMES AGRO-SYLVO-PASTORAUX ET HALIEUTIQUES</p>	<p>Sous-programme I : renforcement de la résilience de l'agriculture</p>
		<p>Sous-programme II : renforcement de la résilience du pastoralisme</p>
		<p>Sous-programme III : renforcement de la résilience des écosystèmes forestiers</p>
		<p>Sous-Programme IV : renforcement de la résilience de la pêche et de l'aquaculture</p>

AXE 2 : GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU

Bien que la région du Sahel soit pourvue en ressources hydriques, l'approvisionnement en eau est inégalement réparti et peu accessible en raison d'installations hydrauliques peu développées. A cela il faut ajouter le fait que les ressources en eau sont principalement transfrontalières ce qui crée d'importants défis de gestion. Les eaux de surface sont limitées et souvent saisonnières, du fait de la variation des températures et des précipitations dues aux changements climatiques, ce qui accroît leur vulnérabilité.

Outre ces enjeux liés à la disponibilité de l'eau, la combinaison de l'effet des changements climatiques, de la croissance démographique et d'autres actions anthropiques rendront la qualité des eaux plus problématique, ce qui contribuera à impacter les dynamiques migratoires dans la région.

Enfin, une des contraintes majeures à la bonne gouvernance de l'eau dans la région du Sahel est la faible connaissance de l'état actuel et les impacts réels des changements climatiques affectant la disponibilité et la qualité de la ressource.

En vue d'améliorer les conditions de vie des populations, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous, les Nations Unies ont adopté en 2015 le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). Ce Programme, comporte dix-sept ODD et 169 cibles portant sur des aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement. Les ODD établissent des cibles mondiales ambitieuses, censées être universellement pertinentes et applicables à l'ensemble des pays. L'ODD 6 en particulier vise à « garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable » et comprend des cibles portant sur tous les aspects du cycle de l'eau douce.

Ces cibles visent à améliorer la qualité des services d'alimentation en eau, d'assainissement et d'hygiène, à accroître le traitement, le recyclage et la réutilisation des eaux usées, à améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau, et à protéger les écosystèmes liés à l'eau, le tout dans le cadre d'une gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).

Sans être une panacée, la mise en œuvre de la GIRE fournit un cadre global permettant de répondre à diverses demandes et pressions en matière de ressources en eau. Sa vocation première est de veiller à ce que les ressources en eau soient mises en valeur, gérées et utilisées de manière équitable, durable et efficiente.

Pour le cas spécifique de la région du Sahel, elle nécessite l'amélioration de la connaissance des ressources, l'amélioration de l'accès à l'eau en quantité et de qualité et la coopération régionale pour l'utilisation rationnelle et équitable des eaux transfrontalières.

L'amélioration de la connaissance du domaine de l'eau est importante, pour d'une part, mesurer l'impact des phénomènes de changements climatiques sur les ressources en eau de surface et les réserves d'eaux souterraines, et d'autre part contribuer à la mise

en œuvre d'actions efficaces pour la préservation et la pérennisation de la ressource dans le temps et dans l'espace.

En outre, la disponibilité de la ressource en eau est essentielle pour les besoins domestiques notamment la consommation humaine. Le taux d'accès à l'eau potable constitue un indicateur de base pour caractériser le niveau de développement des États. C'est en ce sens que les visions nationales déclinées en Plans d'action Nationaux de Gire Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE), accordent tous une importance capitale à l'accès des populations à l'eau potable et à un service d'assainissement adéquat. Ces ambitions ont été réaffirmées à travers les engagements internationaux dont les Objectifs du Millénaire pour le Développement, pour un taux d'accès à l'horizon 2015 de 60% pour l'eau potable et au moins 30% pour l'assainissement.

Cette préoccupation est mentionnée dans les actions d'adaptation prévues dans les CDN, mais également dans tous les instruments de planification des pays de la Région du Sahel, en adéquation avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD-2015) et les ODD. La ressource en eau est également indispensable pour le développement socio-économique des pays de la région à travers ses usages dans divers secteurs de production tels l'irrigation, l'élevage, l'industrie, l'énergie, l'arboriculture etc.

L'usage productif de l'eau sur le développement de l'agriculture par exemple se fera à travers l'irrigation en maîtrise partielle ou totale pour accroître la production agricole. L'élevage et les autres secteurs dépendent également en grande partie de la mobilisation des ressources en eau. La Déclaration de Malabo portant sur la "Transformation de l'Agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie, grâce à l'exploitation des opportunités de croissance inclusive et de développement durable" met un accent particulier sur l'agriculture irriguée.

En ce qui concerne la gestion des eaux transfrontalières, les Organisations régionales, sous régionales et les Organismes de bassins hydrographiques se mobilisent et mettent en commun leurs efforts pour élaborer des programmes appropriés et en adéquation avec la résilience aux changements climatiques. Pour la mise en œuvre de ces programmes, un accent particulier est mis sur la coopération régionale comme moyen d'accélération de l'intégration.

L'axe 2 est décliné en deux (2) programmes. Il s'agit du programme i) Renforcement des connaissances dans le domaine de l'eau ; ii) Accès à l'eau, Préservation et gestion des ressources en eau.

PROGRAMME I : RENFORCEMENT DES CONNAISSANCES DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Ce programme est décliné en un (1) Sous-programme : i) Développement de la Recherche sur les Ressources en Eau.

SOUS-PROGRAMME I : DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE SUR LES RESSOURCES EN EAU

En vue d'une meilleure connaissance et maîtrise de paramètres liés à la gestion, l'accent sera mis sur la recherche en collaboration avec les instituts de recherche et les organismes de gestion des bassins.

Ainsi les actions porteront sur les actions de Recherche/Développement dans le domaine de l'eau, l'analyse de la vulnérabilité des ressources en eau, la modélisation de la dynamique eaux, la mise place d'une base de données sur les ouvrages d'hydraulique urbaine et villageoise, la mise place de bases de données sur l'hydrogéologie et les caractéristiques des ressources, l'observation et la surveillance des ressources en eau de surface et souterraine afin de prévenir toutes les évolutions de la ressource et prendre les décisions nécessaires. Ceci nécessitera un appui à l'installation et au renforcement des observatoires de l'eau dans les pays, un appui à l'opérationnalisation des modèles de prévisions météorologiques des Pays et un appui à la vulgarisation des résultats d'observations

PROGRAMME II : ACCES A L'EAU, PRESERVATION ET GESTION DES RESSOURCES EN EAU

Ce programme vise à améliorer l'accès à l'eau, appuyer toutes les actions permettant de renforcer sa gestion et de préserver la ressource et renforcer la coopération pour le partage et la gestion des ressources transfrontalières. Il est la matérialisation des actions d'adaptation aux changements climatiques des populations et de leurs moyens d'existence.

Il est décliné en quatre (3) sous programmes qui sont : i) Accès à l'eau ; ii) Gestion et Préservation des ressources en eau et iii) Coopération régionale pour le partage et la gestion des ressources en eau.

SOUS-PROGRAMME I : ACCES A L'EAU

L'une des problématiques majeures de région du Sahel étant l'accès à l'eau, il s'agira dans ce sous-programme de promouvoir des actions d'envergure par le développement d'une part de de l'Hydraulique urbaine et village pour la satisfaction des besoins des populations en eaux domestiques et d'autre part de l'hydraulique agricole et pastorale pour le renforcement des systèmes de production :

a) Hydraulique urbaine et villageoise

Les actions qui seront réalisées permettront de faciliter l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement et de développer l'hydraulique villageoise tout en renforçant la résilience des populations contre les effets des changements climatiques. Il s'agit des actions relatives aux études et à l'exécution des travaux d'hydrauliques urbaines avec les nouvelles adductions d'eau potable ou l'extension des réseaux existants en milieu urbain. A cela il faut ajouter les projets de réalisation de forages équipés de pompes à motricité humaine ou des mini-systèmes à base d'énergie renouvelables principalement.

b) Hydraulique agricole et pastorale

L'hydraulique agricole et pastorale occupe une place importante dans le développement des pays de la région du Sahel parce que l'agriculture et l'élevage constituent le pilier de l'économie de la plupart des États de la Région.

En revanche la vulnérabilité aux phénomènes des changements climatiques est la plus importante dans ces deux secteurs.

Les principales actions qui seront réalisées porteront sur la réhabilitation ou construction de barrages ou retenues d'eau pour des usages agrosylvopastoraux et l'aménagement de marres et puits pour le bétail.

SOUS-PROGRAMME II : GESTION ET PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU

Ce Sous-Programme, vise à appuyer toutes les actions permettant de préserver la ressource en eau et de renforcer sa gestion. Il est la matérialisation des actions d'adaptation aux changements climatiques des populations et de leurs moyens d'existence.

Les principales actions qui seront développées dans ce sous-programme sont : i) la sécurisation et protection des ressources en eau contre l'intrusion marine et l'envahissement des plantes aquatiques sauvages ; ii) l'opérationnalisation des Programmes Nationaux de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAN GIRE) et iii) la prévention des inondations et protection des berges et des littorales.

SOUS-PROGRAMME III : COOPERATION REGIONALE POUR LE PARTAGE ET LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU

Ce sous-programme vise à développer le dialogue institutionnel entre les pays qui gèrent en commun des ressources transfrontalières pour un partage et une gestion durable de ces ressources. Ce dialogue se fera avec l'appui des organismes de

bassins, des institutions régionales de recherche ainsi que les universités et centres de recherche.

Parmi les actions à inscrire, on retiendra l'élaboration de chartes de l'Eau entre les Etats, l'élaboration et la mise en œuvre de projets pilotes régionaux pour la gestion des ressources transfrontalières et la mise en place d'un dispositif de suivi de la ressource.

Tableau 3 : Récapitulatif de l'axe 2 Gestion intégrée des ressources en eau

AXE	PROGRAMME	SOUS PROGRAMME
AXE 2 : GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU	PROGRAMME I : RENFORCEMENT DES CONNAISSANCES DANS LE DOMAINE DE L'EAU	Sous-Programme I : Développement de la recherche sur les ressources en eau.
	PROGRAMME II : ACCES A L'EAU, PRESERVATION ET GESTION DES RESSOURCES EN EAU	Sous-Programme I : Accès à l'eau
		Sous-Programme II : Gestion et préservation des ressources en eau
		Sous-Programme III : Coopération régionale pour le partage et la gestion des ressources en eau

AXE 3 : TRANSITION ENERGETIQUE ET ACCES A L'ENERGIE DURABLE

Les investissements prévus pour la transition énergétique l'accès à l'énergie durable visent notamment à réduire les émissions de GES et contribuer du même coup à l'effort planétaire d'atténuation des émissions de GES, et à la restauration des écosystèmes dégradés du fait des besoins énergétiques liés à l'exploitation de la biomasse en particulier. Ces investissements ciblent les sous-secteurs et filières énergétiques où les rendements des modes de production, de transmission (transport et distribution) et de consommation d'énergie sont inefficaces, à savoir, par ordre d'importance : la filière bois-énergie, la production d'électricité d'origine thermique, le transport en général, la transmission de l'énergie électrique (réseaux) et les habitudes de consommation d'énergie dans les bâtiments publics. Il s'agit pour l'essentiel des investissements permettant de faire d'énormes économies d'énergie.

Par ailleurs, les potentialités en énergies renouvelables de la Région du Sahel sont énormes mais sous exploitées à cause du retard technologique et économique de la région. Parallèlement à cet état de fait, la région est connue pour sa pauvreté énergétique mesurée à travers son faible niveau de consommation d'énergie conventionnelle et sa dépendance à la biomasse-énergie (notamment, les combustibles bois de chauffe et charbon de bois) en déperdition plus ou moins irréversible.

Enfin, le sous-développement énergétique de la Région du Sahel se manifeste par son faible taux d'électrification en particulier en milieu rural. En effet, aucun des pays de la région n'a atteint 100% de taux d'électrification urbaine, et le taux d'accès à l'électricité en zone rurale est compris entre 5% et 25% en milieu rural.

L'axe 3 est structuré en deux (2) programmes : i) Transition Energétique et ; ii) Accès à l'Energie Durable

PROGRAMME I : TRANSITION ENERGETIQUE

L'objectif poursuivi est de réduire la pression de la demande d'énergie traditionnelle (bois de chauffe et charbon de bois) sur les ressources forestières de la Région du Sahel et de favoriser la reconstitution du patrimoine forestier. La mise en œuvre de ce programme nécessite une réelle collaboration entre les Ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et des Eaux et Forêts, de l'agriculture et de l'élevage.

Les effets sectoriels attendus de la mise en œuvre de ce programme sont : i) La demande d'énergie traditionnelle est réduite ; ii) Le patrimoine forestier est reconstitué ; iii) Le développement de nouvelles filières énergétiques alternatives est promu.

Ce programme a été décliné en deux (2) sous-programmes : i) Sous-Programme Amélioration de l'efficacité énergétique et gestion durable des ressources et ii) Sous-Programme Promotion et développement des énergies renouvelables

SOUS-PROGRAMME I : AMELIORATION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES

Les actions majeures qui seront développées dans ce Sous-Programme sont :

- a) La Promotion des foyers améliorés à bois et charbon de bois

Il s'agira de promouvoir la relance et le développement des programmes nationaux relatifs à la promotion des foyers améliorés.

- b) La promotion des technologies améliorées de carbonisation du bois pour la production de charbon de bois ;

Les actions majeures sont la relance et le développement des programmes nationaux relatifs à la vulgarisation de technologies améliorées de carbonisation du bois et de production du charbon de bois

- c) La Mise à niveau technologique des centrales thermiques énergivores

Les actions majeures concernent le déclassement et le remplacement des groupes et centrales électriques thermiques obsolètes (modernisation du parc thermique) ,

- d) La Mise à niveau technologique des réseaux de transmission (transport & distribution) d'énergie électrique ;

Elle portera sur la maintenance et la mise à niveau technologique des réseaux de transmission d'énergie électrique (transport et distribution).

- e) La Promotion des Lampes à Basse Consommation (LBC) et de l'éclairage public à travers les lampadaires solaires

Les interventions dans ce domaine concernent des mesures d'incitation des consommateurs à utiliser des Lampes à Basse Consommation (LBC) à travers notamment l'importation de ce type d'équipements et l'utilisation de lampadaires solaires

- f) La Normalisation, Certification et Optimisation de la demande d'énergie

Les actions porteront sur la réalisation d'économies d'énergie dans le secteur public, l'institutionnalisation de normes de contrôle de qualités des équipements et vecteurs énergétiques, le rajeunissement du parc des véhicules ainsi que la promotion des transports en commun. Il s'agira de promouvoir des comportements de responsabilités citoyennes pour réduire le gaspillage d'énergie électrique dans les établissements publics (administrations, écoles, centres de santé, etc.). Il s'agira aussi de protéger les consommateurs d'énergies à travers l'institutionnalisation du contrôle des normes de qualités technologiques et biochimiques des équipements et produits énergétiques à l'entrée des pays et de la région du Sahel. Il s'agira enfin de promouvoir des actions visant à réduire les émissions de GES du secteur du transport notamment à travers le

transport en commun, le contrôle technique périodique des véhicules et le rajeunissement de l'âge moyen des véhicules en circulation.

SOUS-PROGRAMME II : PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENEUVELABLES

Les principales actions à mettre en œuvre dans ce Sous-Programme sont :

- a) Le Développement des filières énergétiques alternatives au combustible forestier

Les interventions concernent la relance et le développement des programmes nationaux relatifs à la promotion du biogaz et biocarburants

- b) La valorisation des potentialités en hydroélectricité

Les actions majeures viseront à développer des initiatives à l'échelle nationale et régionale pour la promotion des potentialités en hydroélectricité, en identifiant de nouveaux sites de barrages, et en réalisant les projets d'hydroélectricité correspondants.

- c) La Promotion et le Développement accéléré des autres formes d'énergies renouvelables pour l'électrification.

Les actions porteront sur l'identification et l'exploitation des possibilités existantes dans le domaine des énergies renouvelables pour l'électrification à travers la mise en œuvre de projets d'énergie solaire et éolienne, etc.

PROGRAMME II : ACCES A L'ENERGIE DURABLE

Caractérisé par son faible taux d'électrification, les investissements prévus dans ce programme contribueront à améliorer le sous-développement énergétique de la région du Sahel notamment par l'accès à l'électricité, aux combustibles modernes de cuisson notamment le gaz butane, et l'accès aux forces motrices pour la modernisation des systèmes de production en milieu rural.

Le Programme « Accès à l'Energie Durable » est constitué d'un seul Sous-programme : i) Diversification et Accès à l'Energie Durable.

Les effets attendus de ce programme sont que : a) l'accès à l'électrification est facilité en milieu rural, b) de nouvelles sources d'énergie seront promues, c) l'accès à la force motrice est facilité en milieu rural.

SOUS-PROGRAMME I : DIVERSIFICATION ET ACCES A L'ENERGIE DURABLE

Les principales actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de ce sous programmes concernent :

- a) La Promotion et le développement de l'électrification rurale durable

Les actions majeures consistent à : i) identifier les besoins prioritaires dans ce domaine à travers des programmes national et régional ; ii) concevoir les projets d'électrification rurale pour répondre aux besoins prioritaires ; iii) procéder à une évaluation des programmes.

b) La Promotion du gaz butane domestique de substitution au bois-énergie

Les interventions porteront sur : i) une identification des besoins à travers l'élaboration de programmes nationaux ; ii) la promotion de l'utilisation du gaz butane à travers des prix et des mesures incitatives des pouvoirs publics sur les équipements et sur le gaz.

c) La promotion d'autocuiseurs solaires ;

d) La mise en place de Plateforme multifonctionnelles d'accès à l'énergie et forces motrices

Les actions qui seront mises en œuvre sont : i) La conception de plateformes multifonctionnelles adaptées aux besoins des populations rurales ; ii) L'élaboration de programmes nationaux de développement des plateformes ; iii) la vulgarisation de ces plateformes à travers des mesures incitatives en vue d'encourager leur utilisation par les populations rurales.

Tableau 4 : Récapitulatif de l'axe 3 Transition Energétique et Accès à l'Energie Durable

AXE	PROGRAMME	SOUS PROGRAMME
AXE 3 : TRANSITION ENERGETIQUE ET ACCES A L'ENERGIE DURABLE	PROGRAMME I : TRANSITION ENERGETIQUE	Sous-Programme I : Amélioration de l'efficacité énergétique et gestion durable des ressources
		Sous-Programme II : Promotion et développement des énergies renouvelables
	PROGRAMME II : ACCES A L'ENERGIE DURABLE	Sous-Programme I : Diversification et accès à l'Energie durable

AXE 4 : SECURITE CLIMATIQUE

Les changements climatiques constituent un défi majeur pour l'Afrique en Général de la Région Sahélienne en particulier du fait de ses conséquences directes sur les conditions de vie des populations, leurs moyens de subsistance et les écosystèmes.

Ils se manifestent par la raréfaction et la dégradation des ressources naturelles (terres, eau, pâturages,), ce qui contribue à accroître l'insécurité alimentaire et la pauvreté en particulier en milieu rural. En outre ils alimentent la concurrence, les tensions et les conflits autour de l'utilisation ressources naturelles. Cette situation est entretenue par d'autres facteurs notamment une mauvaise gouvernance, l'exclusion sociale, les mécanismes de résolution des conflits faibles ou inexistantes, les inégalités dans la répartition et l'accès aux ressources naturelles, l'absence de réponses aux attentes des populations composées en majorités des jeunes et d'autres sources de tensions ou de différends communautaires.

L'impact de ces changements est davantage perceptible dans la région du Sahel et en particulier dans les zones à conflit et les zones fragiles et à faibles revenus et où le niveau de pauvreté et de vulnérabilité des populations est très élevé et les rend moins à même de résister aux chocs climatiques extrêmes du fait des moyens d'adaptation inversement limités.

Il est de plus en plus établi les liens entre Changements climatiques et Sécurité d'où le concept de Sécurité climatique qui, en plus de traiter des actions d'adaptation, d'atténuation et de résilience climatique, au même titre que les autres composantes du PIC-RS, introduit une spécificité qui apporte une nuance fondamentale à savoir la prise en compte des risques sécuritaires induits, amplifiés ou exacerbés par les changements climatiques, en combinaison avec d'autres vulnérabilités structurelles ou conjoncturelles.

Au regard des fortes corrélations établies entre changement climatique et dynamique de la paix et de la sécurité, il est crucial d'adopter une approche intégrée pour aborder ces enjeux interdépendants à travers la conception et mise en œuvre d'actions et de projets qui offriront des solutions durables au retour de la paix et la cohésion sociale dans la région du Sahel.

Plusieurs initiatives ont été développées dont la Déclaration de Bamako au Forum Régional sur la Paix, le Climat et la Sécurité en date du 11 novembre 2023, qui appelle à une plus grande mobilisation des acteurs de la région afin de combler ce déficit.

C'est dans cet esprit que la CCRS, conformément à son mandat de coordination des initiatives régionales de résilience au Sahel, a inscrit cet axe comme une priorité dans son PIC-RS en vue de traiter de manière globale la question de la sécurité climatique (intégrant l'action climatique, la gouvernance des ressources naturelles et la prévention des conflits) comme solutions pour renforcer la résilience des populations face au changement climatique et consolider la paix dans la région.

Cet axe permettra d'aborder les risques de conflits liés à l'accès concurrentiel aux ressources naturelles, fragilisés par les changements climatiques. Il abordera également la question de la mobilité, qui est influencée par les modifications des paramètres météorologiques, ainsi que par les modèles de transhumance, d'exode et de déplacement des populations. Ces dynamiques peuvent entraîner des tensions, des instabilités et des conflits entre différents groupes.

Cet axe vise surtout à intégrer le concept, l'approche et la perspective de la sécurité climatique dans les institutions, les organisations, les programmes et les réponses au niveau du Sahel.

Ainsi l'axe 4 Sécurité Climatique est structuré en deux (2) programmes : i) Programme I : Renforcement des capacités des acteurs en matière de Sécurité Climatique ; ii) Programme II : Atténuation des impacts négatifs de la mobilité humaine induite par le changement climatique

PROGRAMME I : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS EN MATIERE DE SECURITE CLIMATQUE

Il s'agira dans ce programme de renforcer les capacités institutionnelles de la CCRS pour la coordination et le suivi des actions de sécurité climatique dans la région, des services étatiques et des institutions régionales de recherche pour la capitalisation, le traitement et diffusion des données, et le renforcement de la résilience des communautés.

SOUS-PROGRAMME I : RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES

Les principales actions qui seront développées dans ce Sous-programme portent sur :

- a) L'élaboration d'une Stratégie Régionale et Plan d'action sur la Sécurité Climatique dans la région du Sahel.

A l'instar du Liptako Gourma qui s'est engagé à accompagner les trois pays de l'AES (Burkina Faso, Mali, Niger) dans la formulation de stratégies nationales sur le climat, la paix et la sécurité avec l'appui du PNUD, cette étude qui sera supervisée par la CCRS vise à apporter un appui aux pays de la région du Sahel en vue de proposer des solutions durables au problème crucial de l'insécurité en lien avec les impacts des changements climatiques.

- b) Le renforcement des capacités opérationnelles des acteurs

Les actions retenues sont :

- L'élaboration d'outils et de guides pour l'élaboration de stratégies et de programmes intégrant le climat, la paix et la sécurité ;
- L'organisation d'ateliers de formation sur la sécurité climatique au profit de différents acteurs impliqués dans les questions sécuritaires,

- L'appui aux actions de Recherche /Développement pour une meilleure compréhension et maîtrise de la problématique de la sécurité climatique dans le Sahel
 - L'appui à la création et au fonctionnement d'un réseau d'experts en sécurité climatique pour la capitalisation et diffusion des bonnes pratiques en matière de sécurité climatique
- c) L'intégration de la sécurité climatique dans les politiques et Stratégies des Etats

Il s'agira de :

- mener des actions de sensibilisation, formations et plaidoyers en direction des Autorités et décideurs des pays en vue de l'intégration de la sécurité climatique dans les documents d'orientation politique et stratégique et d'autre part
 - apporter un appui aux Etats pour l'élaboration de leur stratégie nationale et plan d'action sur la sécurité climatique ;
 - apporter un appui aux Etats pour l'harmonisation et le suivi de la des stratégies au niveau régional.
- d) La mobilisation des ressources pour le financement des actions liées à la sécurité climatique.

Les principales actions porteront sur :

- l'identification de sources innovantes de financement des actions de sécurité climatique et le plaidoyer pour la mobilisation des ressources ;
 - le développement de partenariat entre le secteur public, le secteur privé et la société civile pour le financement des actions climatiques ;
- e) L'amélioration des connaissances et le renforcement des systèmes d'information sur les risques de sécurité liés au climat

Les principales actions qui seront mises en œuvre sont :

- Le renforcement de la coordination et de la collaboration entre les réseaux existants à travers la cartographie de tous les réseaux et acteurs impliqués dans la communication sur les systèmes d'alerte précoce et le développement de la collaboration entre ces réseaux
- L'amélioration de l'accès aux connaissances et aux informations sur les risques de sécurité liés au climat à travers le développement de plateformes d'information en ligne, la promotion de la recherche et la production d'information, le renforcement des capacités des acteurs et le développement de systèmes d'alerte précoce

- La communication en temps réel et opportun des informations sur les risques liés au climat par le développement de mécanisme proactif, l'utilisation de canaux diversifiés de communication et le renforcement des capacités des utilisateurs de l'information ;
- La prévention des conflits liés à la gestion des ressources naturelles par l'élaboration de chartes de gestion des ressources naturelles et le renforcement du dialogue entre les acteurs partageant en commun les ressources.

SOUS PROGRAMME II : RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES COMMUNAUTES FACE AUX EFFETS DE L'INSECURITE

Les actions seront axées sur :

- a) L'analyse et constitution de connaissances sur le rôle du changement climatique dans la génération, l'amplification et la complexification des conflits ;
- b) La mise en place d'un répertoire des conflits communautaires liés à l'utilisation des ressources naturelles ;
- c) La mise en place de mécanismes de gestion des ressources naturelles et de prévention des conflits (Promotion des bonnes pratiques de gestion de ressources naturelles dans l'optique d'éviter et de limiter les conflits);
- d) Le renforcement des capacités des personnes marginalisées à l'accès et la gestion des ressources naturelles en lien avec la sécurité climatique ;
- e) La mise en place d'un cadre concertation et de résolution des conflits lié aux ressources naturelles ;
- f) Le renforcement des capacités des acteurs sociaux (leaders religieux, coutumiers traditionnels, jeunes, femmes, personnes déplacées, populations hôtes) sur leurs rôles dans la promotion l'exploitation pacifique des ressources naturelles ;
- g) La promotion de la cohésion sociale et de la paix autour de l'exploitation des ressources naturelles (mise en valeur de la complémentarité intersectorielle et socioprofessionnelle).

PROGRAMME II : ATTENUATION DES IMPACTS NEGATIFS DE LA MOBILITE HUMAINE INDUITE PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Ce sous-programme identifie le climat comme un des facteurs redéfinissant les modèles de mobilité à l'échelle régionale, avec un risque élevé de tensions et de conflits intercommunautaires. Les dynamiques observées ces dernières années

entre agriculteurs et éleveurs résultent, d'une part, des impacts profonds du changement climatique sur des économies agraires fragiles, et d'autre part, de l'incapacité des institutions de gouvernance à anticiper, gérer ou prévenir les conflits. Le risque d'une amplification de ce phénomène est extrêmement élevé, compte tenu des tendances climatiques qui continueront à réduire les ressources naturelles, tandis que la croissance démographique intensifiera les pressions sur ces ressources.

De plus, les déplacements de populations deviennent de plus en plus fréquents en raison de l'intensification des phénomènes météorologiques extrêmes. Les déplacements forcés, induits par les conflits et les crises multidimensionnelles dans le Sahel, sont également rendus plus complexes et préoccupants par le stress climatique sur des populations déjà vulnérabilisées. Cela est particulièrement vrai pour les nouveaux sites d'installation. La sécurité climatique doit permettre d'aller au-delà des réponses résilientes pour aborder les risques pour la paix désormais exacerbés par les changements climatiques au Sahel.

Le Programme est structuré en un sous-programme : i) Renforcement de la résilience des populations face à la mobilité humaine.

SOUS-PROGRAMME I : RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES POPULATIONS FACE A LA MOBILITE HUMAINE

Les principales actions qui seront mise en œuvre sont :

- a) l'élaboration d'un cadre de planification spatiale tenant compte des dynamiques de mobilité induites par les changements climatiques et intégrant les risques sécuritaires ;
- b) la mise en place de systèmes d'information climatique et de transhumance, sensibles aux risques de conflits ;
- c) la cartographie des groupes de populations, de leurs nouvelles dynamiques de déplacement et des risques de conflits en rapport avec le changement climatique ;
- d) le développement de systèmes de prévention et de gestion des catastrophes naturelles d'origine climatique ainsi que des risques de conflits liés aux déplacements de populations ;
- e) la dynamisation des cadres locaux de concertation, de gestion et de règlement des conflits liés à la mobilité des populations et à l'accès aux ressources naturelles (points d'eau, pâturages, terres arables, bois de chauffe, etc.).

Tableau 5 : Récapitulatif de l'axe 4 Sécurité Climatique

AXE	PROGRAMME	SOUS PROGRAMME
AXE 4 : SECURITE CLIMATIQUE	PROGRAMME I : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS EN MATIERE DE SECURITE CLIMATQUE	Sous-Programme I : Renforcement des capacités institutionnelles
		Sous-Programme II : Renforcement de la résilience des communautés face aux effets de l'insécurité.
	PROGRAMME II : ATTENUATION DES IMPACTS NEGATIFS DE LA MOBILITE HUMAINE INDUITE PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	Sous-programme I : Renforcement de la résilience des populations face à la mobilité humaine.

AXE 5 : RENFORCEMENT DES CAPACITES ET PLAYDOYER

Le renforcement des capacités s'entend comme l'ensemble des mesures à mettre en œuvre afin que les individus, les institutions et les systèmes soient capables de prendre des décisions et de les appliquer, et d'exercer leurs fonctions de manière efficace, rationnelle et durable.

Au niveau individuel, il consiste à modifier les attitudes et les comportements, et ce, en s'attachant à transmettre un savoir et à assurer l'acquisition de qualifications tout en tirant parti au mieux de la participation, de l'échange de connaissances et du phénomène d'appropriation.

Au niveau institutionnel, il vise surtout à améliorer l'efficacité globale de l'organisation et ses moyens de fonctionnement, ainsi que son aptitude à s'adapter au changement.

Au niveau des systèmes, il concerne le cadre général dans lequel les institutions et les individus agissent, ainsi que les relations entre les institutions.

L'accord de Paris dans son article 11 relatif aux « Renforcement des Capacités » met l'accent sur les besoins de renforcement des capacités des pays en Développement en particulier ceux qui ont le moins de moyens et ceux qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques tels que les Pays les Moins Avancés (PMA). Et l'alinéa 11.3 de préciser qu'alors que toutes les parties devraient coopérer en vue d'accroître la capacité des pays en Développement de mettre en œuvre cet accord, les pays développés devrait étoffer l'appui apporté aux mesures de renforcement des capacités dans les pays en Développement

Ainsi pour une mise en œuvre efficace du PIC-RS, le renforcement des capacités institutionnelles et techniques de l'administration, des instituts de recherche, des organisations de la société civile et des acteurs locaux s'avère nécessaire.

Aussi est-il paru nécessaire de donner l'impulsion nécessaire pour la coordination des actions au niveau régional par le biais du Groupe de Travail Conjoint (GTC). En plus de renforcer les capacités Etats membres de la CCRS pour leur accès au Fonds Climat Sahel, il est nécessaire d'apporter un appui pour renforcer la coordination du GTC et son opérationnalisation.

En outre au regard des difficultés d'évaluer la contribution réelle de la région du Sahel dans les efforts globaux d'atténuation des gaz à effet de serre du fait de l'absence d'un outil approprié de suivi de la mise des CDN, un système de Mesure, Notification et Vérification (MNV) sur les actions climatiques sera mis en place dans le cadre dans le cadre du Système de Transparence Renforcé de l'accord de Paris

En dépit du caractère prioritaire consigné dans les documents de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, la communication sur les changements climatiques constitue aussi l'un des maillons faibles dans les politiques et stratégies de la région du Sahel. Pour obtenir l'adhésion des différentes parties

prenantes au financement du PIC-RS et des initiatives climat des autres partenaires un plaidoyer en direction des Partenaires Techniques et Financiers est nécessaire.

C'est pourquoi l'élaboration d'une stratégie de communication régionale en changement climatique et résilience assortie d'un plaidoyer constitue une priorité pour assurer une grande visibilité du PIC-RS

L'axe 5 « Renforcement des capacités et Plaidoyer » est structuré en deux programmes : i) Programme Renforcement des Capacités Institutionnelles et des acteurs ; ii) Renforcement de la Coordination aux niveaux national et régional.

PROGRAMME I : RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET DES ACTEURS

Le renforcement des capacités institutionnelles et techniques de l'administration, des institutions de recherches et de développement, des organisations de la société civile et des acteurs locaux revêt un caractère prioritaire dans la mise en œuvre du PIC- RS. Il permettra de faire face aux déficits de relever capacités institutions et acteurs et prend en compte les actions de formation, de Recherche/Développement, la dotation des structures en outils et équipements modernes, l'accès à ces outils ainsi que leur utilisation. Il prend également en compte l'appropriation des outils et méthodes à l'utilisation de l'information sur les changements climatiques par les acteurs.

Par ailleurs, l'occurrence des événements climatiques extrêmes nécessite de disposer d'institutions de recherches, d'observations et de collecte de données et informations afin que leurs analyses et interprétations par des compétences nationales puissent éclairer les différents acteurs et les populations sur les prises de décision. Les systèmes d'information, les bases de données ainsi que les systèmes d'alerte doivent être développés pour faciliter les prises de décision sur les mesures d'adaptation dans les différents domaines d'activités économiques.

Des formations sur les négociations internationales seront également données aux acteurs dans la cadre de mise en œuvre et le suivi des accords multilatéraux sur l'Environnement. La société civile et les acteurs de médias bénéficieront également de formations dans le domaine de la communication et du plaidoyer sur les changements climatiques

Le programme 1 « Renforcement des capacités institutionnelles et des acteurs » est décliné en deux (2) Sous programmes : i) Renforcement des capacités institutionnelles ; ii) Renforcement des capacités de acteurs

SOUS-PROGRAMME I : RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES

Ce sous-programme vise à renforcer les capacités des institutions de la région du Sahel dans la production de l'information sur les changements climatiques afin d'informer en temps réel les utilisateurs, à travers des mécanismes d'alerte précoce et de les doter ainsi d'une capacité d'anticipation par rapport aux événements climatiques. Cela contribuera notamment à renforcer la résilience des populations et des écosystèmes face aux aléas liés aux changements climatiques.

Les actions majeures qui seront développées dans ce sous-programme sont :

- a) Le Renforcement des capacités de production de l'information sur les changements climatiques à travers : (i) La mise au point d'outils pédagogiques pour les campagnes de sensibilisation ; (ii) La mise en place de systèmes d'information et de suivi d'indicateurs ; (iii) L'élaboration de rapports périodiques et diffusion de l'information.
- b) Le renforcement des capacités des acteurs à l'utilisation de l'information sur les Changements Climatiques à travers : (i) La sensibilisation à l'importance de l'information et à son utilisation ; (ii) L'organisation d'ateliers de formation sur l'importance de l'information ; (iii) La mise en place de systèmes d'information et de suivi d'indicateurs ; (iv) L'élaboration de rapports périodiques et diffusion de l'information.
- c) Le renforcement des capacités des structures de recherche et de développement à travers : (i) La capitalisation des expériences de renforcements institutionnelles et organisationnelles sur les changements climatiques ; (ii) Le renforcement des structures en unités, équipements et outils sur les changements climatiques ; (iii) La création de systèmes d'observation, de collecte de données et de surveillance.
- d) La relecture du Programme Prioritaire pour Capitaliser les Investissements dans la Région du Sahel pour l'aligner aux nouvelles orientations et priorités définies dans le PIC-RS révisé. Il s'agira d'élaborer de nouveaux projets structurants et qui soient en conformité avec les axes définis dans le PIC-RS révisé

SOUS-PROGRAMME II : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS

L'implication et la participation des différents acteurs dans la mise en œuvre et le suivi du PIC-RS passe par un renforcement des capacités de ces acteurs sur les changements climatiques en général et les accords Multilatéraux sur l'Environnement en particulier afin qu'ils puissent apporter leur contribution dans leur suivi.

C'est pourquoi il est nécessaire d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes de formation des cadres pour une meilleure compréhension de leur contenu et des enjeux pour la région du Sahel, mais également sur les techniques de négociation sur le plan international, ce qui renforcerait l'impact de leur participation aux différentes rencontres sur les changements climatiques.

En outre un renforcement des capacités des acteurs de la société civile et des médias dans le domaine de la communication et du plaidoyer sur les changements climatiques est indispensable pour un partage et diffusion des connaissances sur les changements climatiques à la grande majorité des populations.

Les principales actions qui seront développées dans ce sous-programme sont :

- a) Le renforcement des capacités des différents groupes d'acteurs à la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) à travers (i) l'organisation d'ateliers régionaux de formation de formateurs sur la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement ; (ii) L'organisation d'ateliers nationaux de formation la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement ; (iii) l'évaluation des actions de formation.
- b) L'élaboration de programmes pluriannuels de formation des cadres nationaux dans le domaine des négociations. Les activités qui seront réalisées sont (i) Le recrutement d'une expertise chargée de la formation sur les négociations internationales ; ii) l'élaboration d'un plan de formation des cadres nationaux sur cette thématique ; iii) la mise en œuvre du plan de formation ; iv) l'évaluation de la formation.
- c) Le renforcement des capacités des acteurs des média et de la société civile dans le domaine de la communication et du plaidoyer. Les principales activités à mettre en œuvre : (i) La formation des acteurs des médias et de la société civile dans le domaine de la communication et du plaidoyer sur les changements climatiques ; ii) La sensibilisation des populations locales aux changements climatiques et leur implication dans l'analyse des informations climatiques et les prises de décision.

PROGRAMME II : RENFORCEMENT DE LA COORDINATION AUX NIVEAUX REGIONAL ET NATIONAL

Ce programme vise à renforcer les capacités de la CCRS et de Etats afin faciliter la coordination des actions au niveau régional et national. Il s'agira à cet effet de développer des actions innovantes pour la mobilisation des ressources nécessaires au fonctionnement du Fonds Climat Sahel, renforcer les capacités des Etats en vue de faciliter leur accès aux Fonds, renforcer les actions de coordination pour l'organisation et le financement des réunions de même que activités de coordinations et d'appui des structures au niveau national.

En vue d'évaluer les efforts d'atténuation des Gaz à effet de serre de la région du Sahel, et sa contribution à l'effort global pour contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C (et de tendre les efforts vers 1,5 °C). Un dispositif de suivi et d'évaluation régional de la mise en œuvre des CDN dans les dix-sept (17) pays s'avère nécessaire conformément aux dispositions de l'accord de Paris qui fixe un cadre de transparence renforcé pour l'action et le soutien (article 13). Ce dispositif comprend notamment la mise en place d'un système « MRV », à savoir le suivi, la communication et la vérification des mesures de mise en œuvre. Le MRV peut être appliqué aux émissions, aux mesures prises en matière d'adaptation et d'atténuation, mais également au soutien fourni pour leur mise en œuvre (financements, transferts de technologies, et renforcement des capacités).

Un guide simplifié pour le Développement du système MRV climatique au niveau régional pour accompagner les Etats dans le suivi de la mise en œuvre de leur CDN sera développé à cet effet.

La communication paraissant comme l'un des maillons faible dans les politiques et stratégies de développement au Sahel et bien qu'ayant montré toute son importance, une stratégie de communication et de plaidoyer sur les changements climatiques sera élaboré en vue de renforcer la participation des différents acteurs et populations dans la mise en œuvre et le suivi des actions climatiques.

Enfin et pour aider les Etats à générer des revenus supplémentaires tout en favorisant l'atteinte de leur CDN et des avantages qui y sont liés, et compenser du même coup leurs efforts pour services environnementaux générés, un marché carbone régional pour de la région du Sahel sera mis en place.

Le programme 2 est décliné en quatre (4) Sous programmes : i) l'appui aux actions de coordination ; ii) la mise en place d'un système MRV au niveau régional ; iii) l'élaboration d'une stratégie de communication et de plaidoyer sur les Changements Climatiques ; iv) la mise en place d'un projet Carbone dans la région du Sahel

SOUS-PROGRAMME I : APPUI AUX ACTIONS DE COORDINATION

Il s'agira à travers ce sous-programme d'apporter un appui aux actions de coordination au niveau régional par le biais GTC. Les actions porteront sur :

- a) L'appui au secrétariat Exécutif de la CCRS en ressources pour l'organisation et le financement des réunions du GTC, des réunions ministérielles et les Conférences des Chefs d'Etat et de Gouvernement, d'actions communes aux dix-sept pays, l'appui aux structures nationales, la formulation de projets structurants, l'élaboration de la stratégie de communication et de plaidoyer, la mise en place et le suivi du système MRV régional, la mise en place du marché carbone régional et de son registre.

- b) L'appui à la mobilisation des ressources pour l'opérationnalisation du Fonds Climat Sahel à travers la recherche de sources de financement innovantes au regard des difficultés dans la mobilisation des contributions des Etats. Une étude sur la cartographie de ces différentes sources assorties d'un mécanisme de mobilisation des ressources sera élaboré et mise en œuvre ;
- c) L'appui aux Etats pour faciliter leur adhésion et accès au fonds Climat Sahel. En outre des actions dans l'ensemble des pays sont nécessaires pour la ratification des différents instruments juridiques par les Etats condition préalable à leur adhésion au Fonds,
- d) Le plaidoyer en faveur des organismes des bassins et des organisations sous régionales auprès des Partenaires Techniques pour la mobilisation des ressources nécessaires au financement de leur programmes climatiques

SOUS-PROGRAMME II : MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME MRV REGIONAL

La mise en place du système MRV est nécessaire pour le suivi de la mise en œuvre des CDN au niveau régional et est en adéquation avec le cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris. Les actions pour la mise en œuvre de ce système sont :

- a) L'état des lieux des systèmes MRV existant dans les dix-sept pays en y intégrant la liste des différentes initiatives MRV en cours et les secteurs d'intervention, les instruments et outils de collecte de données, les sources de financement
- b) L'analyse de l'existence ou non de système MRV National par pays et sa description s'il existe, notamment son niveau de fonctionnement, le dispositif institutionnel pour sa mise en œuvre et son suivi, le cadre réglementaire et juridique, les instruments et outils de collecte des données, les secteurs d'intervention prioritaires (AFAT, ENERGIE, PIUP, DECHETS) l'existence de plateformes numériques de partage de l'information, le système de reporting, le suivi externe, le contrôle qualité, l'assurance qualité, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du système, les besoins en renforcement des capacités etc.
- c) La cartographie des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du système MRV National (collecte et analyse des données, reporting, suivi, assurance qualité et Contrôle qualité, validation etc.)
- d) Le renforcement des capacités des acteurs (techniques, organisationnels, juridique, en équipement et outils de collecte et d'analyses)
- e) L'étude de faisabilité pour analyser la compatibilité des systèmes existants et leur interopérabilité et les corrections à rapporter pour améliorer les différents systèmes existants dans l'esprit de la régionalisation du système,
- f) La mise en place du système MRV régional en se basant sur les systèmes déjà existants et dont le niveau de fonctionnement permet de renseigner les bases de données. Elle se fera de façon progressive et parallèlement des appuis multiformes seront apportés aux pays qui en ont besoin pour rendre fonctionnel leur système MRV et compatible avec le système régional.

SOUS-PROGRAMME III : ELABORATION D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION ET DE PLAYDOYER

L'élaboration de la stratégie de communication et de plaidoyer est une priorité pour assurer une grande visibilité des actions du PIC-RS à travers l'identification des actions et mesures pertinentes à inscrire dans les actions de communication. Ces actions s'inscriront dans un plan de communication à court moyen et long terme, et la diffusion et des informations se feront sur des supports multimédias de communication.

Aussi pour la mise en œuvre du PIC-RS un plaidoyer en direction des Partenaires Techniques et financiers est nécessaire pour son financement.

Les principales actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de ce sous-programme sont :

a) L'élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication régionale

Les activités majeures qui seront développées sont: i) la formulation de la stratégie de communication et du plaidoyer ; ii) la vulgarisation de la stratégie et du plaidoyer auprès des parties prenantes ; iii) la mise en œuvre de la stratégie et du plaidoyer au niveau régional ; et iv) l'évaluation de la stratégie de communication.

b) La Création et animation d'un portail régional « Changements climatiques et résilience au Sahel »

Les activités qui seront mises en œuvre sont : i) le recrutement d'une équipe pluridisciplinaire pour la conception du portail ; ii) conception du portail avec ses différentes fonctionnalités ; iii) installation du portail ; iv) alimentation et fonctionnement du portail régional par une équipe dédiée à cet effet ;

c) La mise en œuvre du plaidoyer à travers :

- le lancement d'une campagne « **Le Sahel, c'est maintenant !** » avec les Premières Dames du Sahel et sous le Haut Patronage du Président de la République du Niger.
- L'organisation annuelle d'un « **Gala Régional de l'Excellence** » doté de prix qui récompenseront les meilleures productions de presse sur les changements climatiques ;
- la Création et animation d'un mouvement Régional « **Les Volontaires du Sahel** » avec des relais dans chaque pays de la région du Sahel

SOUS PROGRAMME IV : MISE EN PLACE D'UN MARCHÉ CARBONE REGIONAL

Les contributions de l'Afrique aux émissions des gaz à effet de serre représentent 4% du bien mondial tant dis que l'Afrique de l'Ouest contribue pour 1, 8% des émissions globales. Bien qu'émettant le moins de gaz à effet de serre, la région du Sahel constitue l'une des régions les plus vulnérables aux effets des changements climatiques avec les conséquences directes sur les conditions de vie populations et la dégradation des écosystèmes

Alors qu'elle devrait compenser ses efforts d'évitement des émissions des gaz à effet de serre et de séquestration de carbone et tirer profit des services écosystémiques qu'elle engendre, la région du Sahel génère le moins de crédits carbone par rapport aux autres parties du monde. Les raisons essentielles sont liées à une méconnaissance voire une non maîtrise des instruments financiers verts par les pays, l'absence de dispositif institutionnel et d'un cadre juridique approprié pour les échanges des résultats d'atténuation transférés au niveau international (ITMO) et une faible capacité des pays sur le plan technique, technologique et financiers

Néanmoins quelques rares initiatives sont développées dans certains pays notamment au Ghana, au Nigéria, en Côte d'Ivoire et au Sénégal pour la mise place d'un marché carbone au niveau national

Le Nigeria par exemple a annoncé lors de la COP26, son intention d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2060 et le Conseil national sur le changement climatique (NCCC, créé en 2021) s'est engagé dans la mise en place effective d'un marché carbone à l'échelle nationale en 2024.

Au Ghana un Bureau du marché du carbone du Ghana (CMO) a été créé en 1994 pour soutenir la mise en œuvre des projets de l'article 6 de l'accord de Paris. En outre un registre de carbone a été créé en 1994 (Registre du Carbone du Ghana (CGR)) et fait office de base de données pour la collecte des activités d'atténuation. Le Ghana est ainsi le seul pays au monde à lancer un projet carbone et demander une autorisation de transfert international des résultats d'atténuation (ITMO) et à ce jour le pays a conclu des partenariats avec plusieurs pays dont la Suisse, la Suède et Singapour.

La Côte d'Ivoire est également dans le processus de mise en place d'un cadre réglementaire sur les mécanismes carbone qui couvrira les mécanismes de l'article 6 et les marchés volontaires du carbone.

Le Sénégal a bénéficié d'un financement de la Banque Mondiale pour la mise en place de marchés carbone et pour établir une feuille de route pour la taxe carbone, avec un accompagnement à l'accès des marchés internationaux du carbone.

Au niveau régional la CEDEAO s'est également engagée dans la mise en place un projet carbone régional standardisé dans la région ouest africaine afin d'attirer des financements tout en alignant la région avec les objectifs internationaux d'atténuation

et de captation des émissions. Les consultations ont déjà été menées auprès de scientifiques, d'acheteurs de crédits carbone, de porteurs de projets, d'autorités politiques nationales, de certificateurs et d'agences de notation et plusieurs projets de règlements communautaires sont en cours d'élaboration. Une étude faisabilité devrait s'en suivre, et tout le processus devrait être bouclé avant la fin de l'année 2024.

D'autres initiatives sont en cours au niveau régional dont celle de la Commission Climat pour la Région du Sahel dont le mandat est de promouvoir et coordonner la mise en œuvre des actions et politiques de résilience climatique au profit de ses dix-sept (17) pays membres. Institution intergouvernementale créée sous l'égide de l'Union Africaine, la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS) est une concrétisation de la volonté des Chefs d'Etat et de Gouvernement africains pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le changement climatique.

C'est dans ce sens qu'elle voudrait tirer avantage des mécanismes des articles 6.2 et 6.4 de l'accord de Paris pour la mise en place d'un marché carbone dans la région du Sahel au profit des Etats membres qui devraient se doter en conséquence de cadres institutionnels et juridiques adéquats.

La mise en place d'un marché carbone régional et partant d'un registre régional évitera de fragmenter le marché en le reliant aux registres nationaux. Elle présente également l'avantage de renforcer la transparence, de réduire la concurrence déloyale entre les Etats et de fixer des prix avantageux du carbone communs aux différents pays de la région.

Pour la mise en place du marché carbone plusieurs actions sont nécessaires parmi lesquelles :

- L'état des lieux des différentes initiatives de marché carbone en cours dans les dix-sept pays membres de la CCRS en y indiquant les forces et faiblesses de chaque initiative
- La cartographie des acteurs entrant dans la chaîne du marché carbone ;
- La réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière ;
- L'identification des besoins prioritaires et le renforcement des capacités des pays (technique, technologique, cadre institutionnel, juridique et réglementaire ;)
- L'harmonisation des instruments pour la fixation des prix du carbone
- La création d'un registre central au niveau de la CCRS
- La mise en place d'une unité spécialisée dans le marché carbone au sein de la CCRS

Tableau 6 : Récapitulatif de l'axe 5 Renforcement des capacités et Plaidoyer

AXE	PROGRAMME	SOUS PROGRAMME
AXE 5 : RENFORCEMENT DES CAPACITES ET PLAIDOYER	PROGRAMME I : RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET DES ACTEURS	Sous-Programme I : renforcement des capacités institutionnelles
		Sous-Programme II : Renforcement des capacités des acteurs
	PROGRAMME II : RENFORCEMENT DE LA COORDINATION AUX NIVEAUX REGIONAL ET NATIONAL	Sous-Programme I : Appui aux actions de coordination
		Sous Programme II : Mise en place d'un Système MRV Régional
		Sous-Programme III : Elaboration d'une Stratégie de communication et Plaidoyer
		Sous-Programme IV: Mise en place d'un marché carbone régional

CHAPITRE 6 : EVALUATION DES COUTS DU PIC-RS REVISE

L'une des raisons majeures qui a prévalu à la révision du PIC-RS a été entre autres sa mise à jour en tenant compte du contenu et des orientations des deuxièmes générations de CDN dont la plus part ont été élaborés entre 2020 et 2021 alors que le PIC-RS a été élaboré et endossé en 2019 sur la base des CDN de premières générations de CDN élaborés en 2015.

Dans ce sens, le choix des actions prioritaires du PIC-RS révisé de même que l'évaluation des coûts se sont basés essentiellement sur les CDN des dix-sept (17) Etats membres du Commission.

En outre l'Accord de Paris dans son article 4 invitant les Parties à établir et communiquer leur CDN tous les cinq (5) ans, il est évident que les CDN de troisième génération (CDN) des Etats membres de la CDN seront élaborés à partir de 2025.

Dans cette perspective il était important d'intégrer ce paramètre dans le processus d'évaluation des coûts du PIC-RS révisé. Une estimation des coûts futurs des CDN de troisième génération a donc été nécessaire.

Cette évaluation a été faite sur la base de l'évolution des coûts réels des CDN de première génération (CDN1) et de deuxième génération (CDN2) pour obtenir un coefficient de projection applicable à la troisième génération des CDN (CDN3). Le coefficient de projection a été obtenu en faisant le rapport entre les coûts globaux des CDN2 sur les coûts globaux des CDN1. Cette option de calcul du coefficient de projection a été retenue pour privilégier la régionalité du PIC-RS et la solidarité entre les pays de la région. En outre certains pays n'ayant pas évalué le coût de leur CDN de première génération, il était impossible d'amorcer une approche par pays pour le calcul du coefficient.

Sur la base des calculs opérés à partir l'évolution des coûts réels et cumulés des CDN 1 et CDN2 des pays, un coefficient de projection moyen de 1,4824 a été obtenu pour l'ensemble des dix-sept pays de la région du Sahel.

Les CDN2 des pays ayant été budgétisés selon le cas sur la période 2020-2030 ou 2021-2030, il était opportun de rapporter ces coûts sur la période du PIC-RS révisé à savoir 2025-2030 en vue de leur projection à la troisième génération (CDN3) en leur appliquant le coefficient de projection.

Pour l'estimation des coûts réels des CDN2 des pays sur la période du PIC-RS révisé, le coût global a été obtenu en divisant le coût global de la CDN2 de chaque pays par le nombre d'années couvrant la période de sa mise en œuvre (10 ans pour les CDN de 2021-2030 et 11 ans pour les CDN de 2020-2030) pour obtenir une moyenne annuelle de coûts par pays. Par la suite cette moyenne est multipliée pour chaque pays par le nombre d'années prévues pour la mise en œuvre du PIC-RS révisé à savoir six (6) années, pour obtenir le montant global de sa CDN2 pour la période 2025-2030.

Le coût global des CDN2 des dix-sept (17) pour la période 2025-2030 est obtenu en faisant la somme de tous les coûts des CDN2 des dix-sept pays.

Pour obtenir le coût estimé des CDN de troisième génération de chaque pays, il faut multiplier le coût de sa CDN2 sur la période du PIC-RS révisé par le Coefficient de projection (1,4824). En revanche le coût cumulé des CDN de troisième génération (CDN3) des dix-sept pays est obtenu en faisant la somme des CDN3 des dix-sept (17) pays.

En résumé, pour des coûts cumulés des CDN de deuxième génération de dix-sept (17) pays, se chiffrant à **717 430, 20 millions de dollars** sur la période 2020-2030 ou 2021-2030, un total de **429 066, 95 millions** de dollars ont été évalués comme coûts cumulés de ces mêmes CDN pour la période 2025-2030 et sur la base des prévisions moyennes des pays.

Les projections par rapport à la troisième génération des CDN donnent un coût global cumulé des CDN de troisième génération de **636 048, 84 millions** de dollars pour les dix-sept (17) pays, avec un coefficient de conversion de **1,4824**.

En partant du principe que le PIC-RS révisé financera une partie des coûts des CDN et en particulier le financement conditionnel, une hypothèse de 20% des coûts globaux de ces CDN sera dédié aux financements du PIC-RS révisé, ce qui correspond à un montant total cumulé de 127 209, 77 millions de dollars.

Il est clairement établi que pour la majorité des Etats Membres de la CCRS, l'un des défis majeurs pour la mise en œuvre des CDN constitue la mobilisation des financements conditionnels, ce qui justifie pleinement le fait que l'appui de la CCRS pour la mise en œuvre du PIC-RS soit entièrement dédié aux financements conditionnels.

En outre et au regard du caractère extrêmement ambitieux du PIC-RS initial (2018-2030) dont le budget total était évalué à 392,709 milliards de dollars US et de la faible capacité de mobilisation des ressources financières pour sa mise en œuvre, il s'est avéré nécessaire en lien avec la révision du PIC-RS, de faire un recentrage de ce budget axé sur les priorités des pays et qui soit réaliste et bancable. Ce recentrage opéré sur la base de plusieurs scénarios (10% des coûts des CDN3, 20% des coûts des CDN3 et 30% des coûts des CDN3) a permis de retenir l'hypothèse de dédier 20% des coût globaux des CDN de troisième génération (jugé plus réaliste) pour le financement du coût global du PIC-RS révisé correspondant au montant total de 127 209, 77 millions de dollars US pour la période 2025-2030. A titre de comparaison et pour la même période (2025-2030), le montant total du PIC-RS initial non révisé serait de l'ordre de 200 000 millions de dollars US.

Le tableau ci-après donne un aperçu global sur le mode de calcul du PIC-RS révisé

Tableau 7 : Coût total du PIC-RS révisé 2025-2030

Pays	Cout CDN1 (millions USD)	Montant retenu dans le PIC-RS (2018-2030)	Cout CDN2 (millions USD)	Période CDN2	Nombre année CDN2	Cout CDN2 par année	Cout CDN2 à considérer pour le PIC révisé (2025-2030)	Projection par rapport CDN3 (2025-2030)	Nouveau Montant PIC-RS révisé (2025-2030)
BENIN	6 042,33	15 164,34	10 515,88	2021-2030	10,00	1 051,59	6 309,53	9 353,24	1 870,65
BURKINA FASO	7 685,98	14 290,89	4 124,23	2021-2030	10,00	412,42	2 474,54	3 668,26	733,65
CABO VERDE	1 080,00	18 041,99	2 160,00	2020-2030	11,00	196,36	1 178,18	1 746,54	349,31
CAMEROUN	-	7 454,18	57 640,00	2020-2030	11,00	5 240,00	31 440,00	46 606,66	9 321,33
COTE D'IVOIRE	-	15 351,87	22 000,00	2021-2030	10,00	2 200,00	13 200,00	19 567,68	3 913,54
DJIBOUTI	5 500,00	5 822,74	5 500,00	2015-2030	16,00	343,75	2 062,50	3 057,45	611,49
ERYTHREE	7 200,00	7 205,09	11 700,00	2020-2030	11,00	1 063,64	6 381,82	9 460,41	1 892,08
ETHIOPIE	150 000,00	45 849,41	316 000,00	2021-2030	10,00	31 600,00	189 600,00	281 063,04	56 212,61
GAMBIE	-	14 874,65	233,56	2021-2030	10,00	23,36	112,50	166,77	33,35
GUINEE	8 200,00	11 555,11	13 800,00	2020-2030	11,00	1 254,55	7 527,27	11 158,43	2 231,69
MALI	34 680,00	37 686,19	12 344,00	2020-2030	11,00	1 122,18	6 733,09	9 981,13	1 996,23
MAURITANIE	17 600,00	17 376,41	46 561,23	2021-2030	10,00	4 656,12	27 936,74	41 413,42	8 282,68
NIGER	8 667,00	26 343,26	9 908,10	2021-2030	10,00	990,81	5 944,86	8 812,66	1 762,53
NIGERIA	142 000,00	63 800,47	177 000,00	2021-2030	10,00	17 700,00	106 200,00	157 430,88	31 486,18
SENEGAL	21 500,00	12 280,73	13 000,00	2025-2030	6,00	2 166,67	13 000,00	19 271,20	3 854,24
SOUDAN	12 880,00	43 704,03	8 243,00	2021-2030	10,00	824,30	4 945,80	7 331,65	1 466,33
TCHAD	7 063,00	31 164,76	6 700,20	2021-2030	10,00	670,02	4 020,12	5 959,43	1 191,89
Total	430 098,31		717 430,20				429 066,95	636 048,84	127 209,77

Coefficient Projection CDN3	1,4824
-----------------------------	---------------

Hypothèse coût PIC-RS révisé par rapport CDN pays membres	20%
---	-----

Ce montant global a été reparti dans chacun des dix-sept pays proportionnellement aux prévisions réelles contenues dans leur CDN respectives. Ces coûts présentent une grande hétérogénéité en raison des différences notées dans les CDN comme l'indique la figure 2 ci-dessous

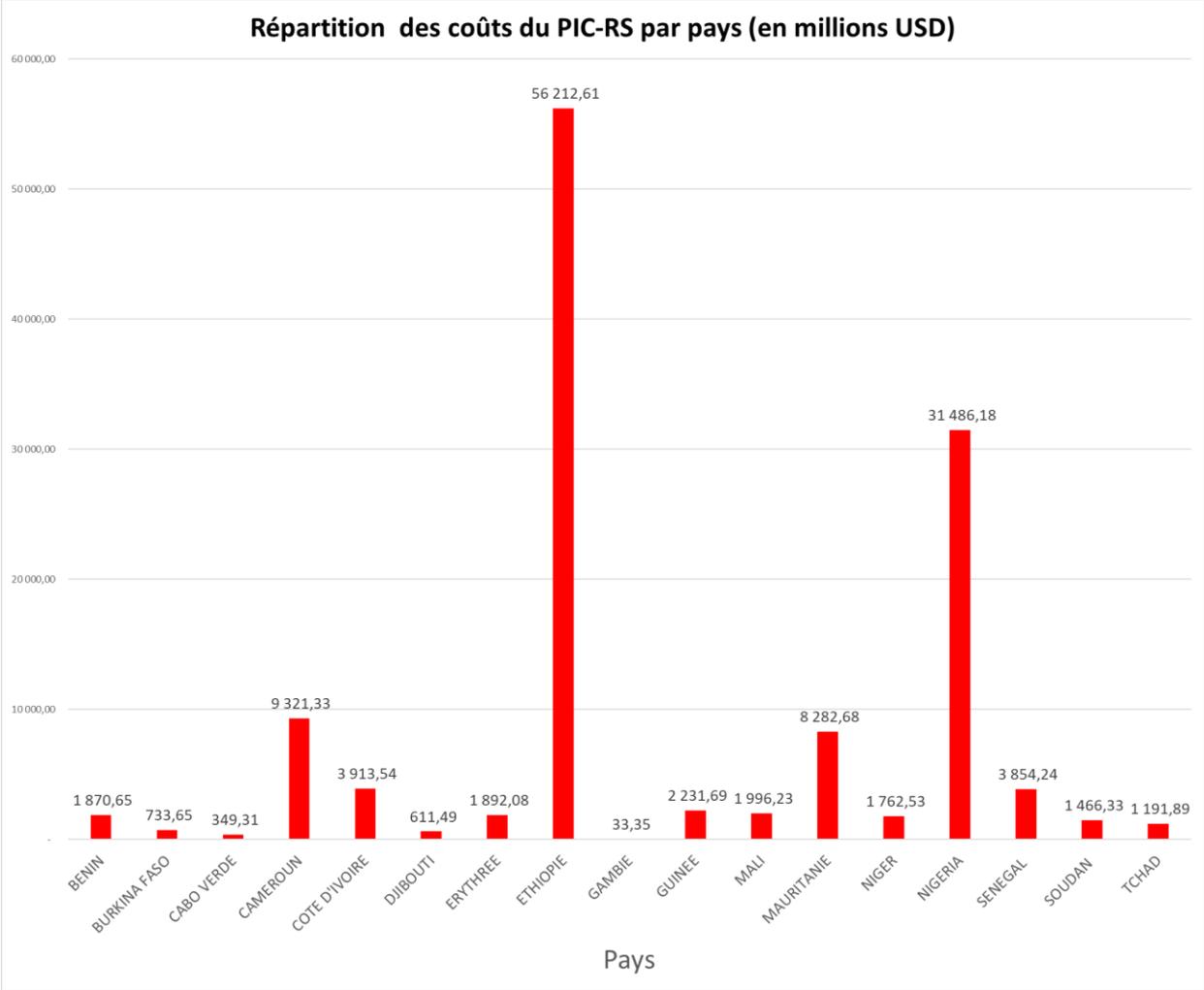


Figure 2 : Répartition des coûts du PIC-RS par pays (en millions USD)

En outre et sur la base de la Répartition des flux financiers climatiques multilatéraux par secteur des pays membres de la CCRS validée dans le rapport global final de l'étude sur le mécanisme financier du PIC-RS, la répartition du PIC-RS révisé par secteur se présente comme suit dans la figure 3 ci-dessous

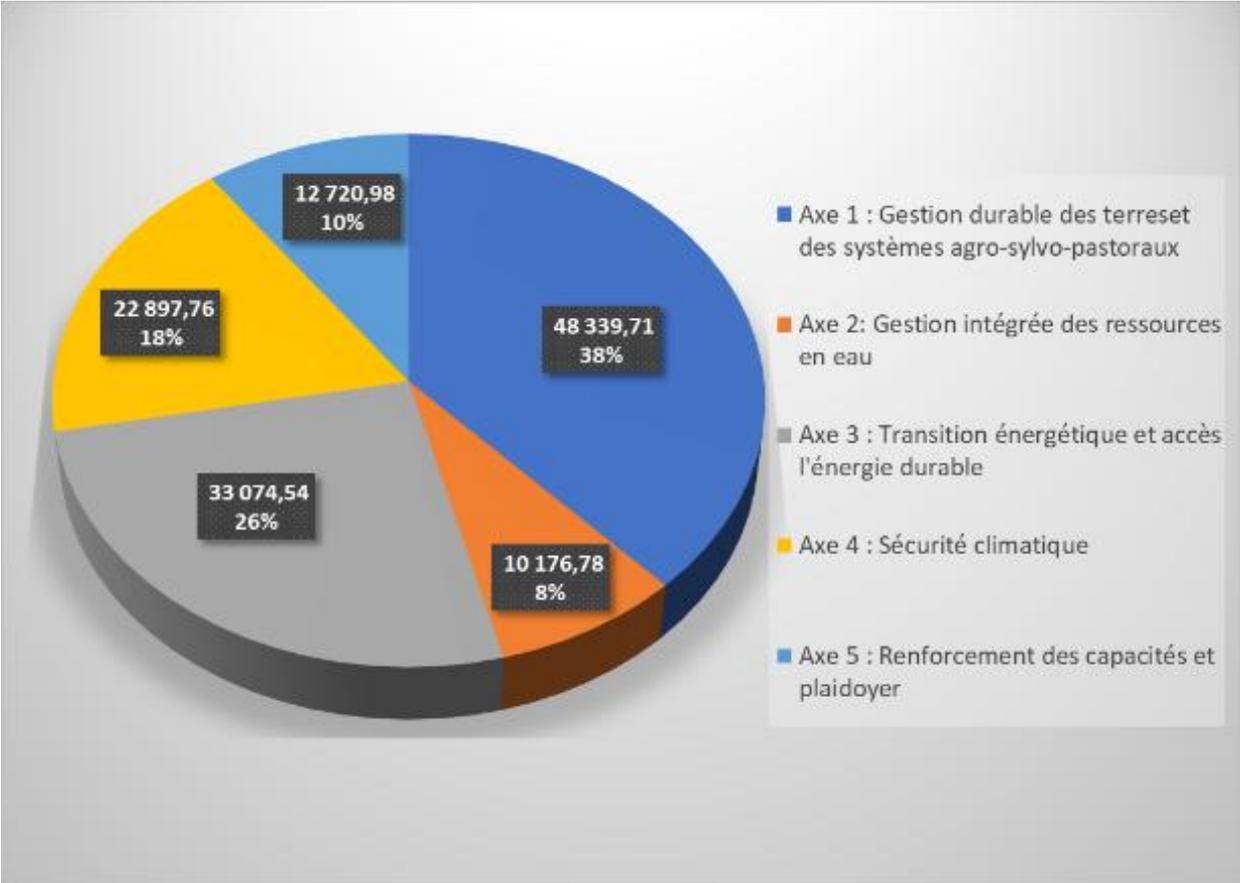


Figure 3 : Répartition du PIC-RS révisé par secteur

CHAPITRE 7 : MECANISMES DE FINANCEMENT DU PIC-RS

Dans la perspective d'atteindre les objectifs dévolus au PIC-RS (2025-2030) des mécanismes diversifiés pour la mobilisation des ressources nécessaires au financement des actions climatiques seront mis à contribution.

Ces mécanismes pourraient s'opérer à travers le recours au Fonds Climat Sahel, comme à d'autres sources de financements existants ou innovants. Dans ce sens le Secrétariat Exécutif de par son mandat contribuera à la recherche de financements complémentaires pour face aux enjeux climatiques de la région. Sans être exhaustive, la cartographie des mécanismes de financement du PIC-RS intègre :

1) Le Fonds Climat Sahel

Le Fonds Climat Sahel a été créé le 17 février 2023 par décision N° 02/CCRS/CCEG.02/23 de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement conformément aux orientations de la première conférence tenue le 25 février 2019 à Niamey. Ce fonds dont le financement peut provenir de plusieurs sources constitue un outil opérationnel du mécanisme financier PIC-RS et vient en complément des autres mécanismes existants.

2) La Facilité pour la Résilience Climatique et la Stabilisation du Sahel

Il s'agira de créer avec l'appui du PNUD une facilité en relation avec le Fonds d'Affectation Spéciale Multipartenaires des Nations Unies afin de de renforcer la résilience climatique et la Stabilisation du Sahel.

Elle devrait permettre au Secrétariat Exécutif de la CCRS et aux partenaires d'améliorer la cohérence, la coordination et l'efficacité dans la réalisation des actions cohérentes au PIC-RS ainsi que d'appuyer le processus d'opérationnalisation du Fonds Climat pour la résilience du Sahel.

3) Le secteur privé

Le secteur privé sera encouragé à participer à la mise en œuvre du PIC-RS par la participation des banques commerciales privées dans la mobilisation des ressources pour le financement d'actions climatiques à travers leur accréditation aux différents instruments financiers existants d'une part et d'autre part par le développement des Partenariats Publics Privés (PPP) dans le cadre d'investissements dans les projets climatiques.

En combinant les ressources financières, l'innovation technologique et le partenariat, le secteur privé peut apporter sa contribution dans le développement des solutions durables et efficaces pour atténuer les effets du changement climatique et promouvoir un développement résilient.

4) Les appels à projets

Les appels à projets sont essentiels pour mobiliser des ressources, stimuler l'innovation, renforcer les capacités, impliquer les parties prenantes et accélérer la mise en œuvre des solutions dans la lutte contre le changement climatique. Des programmes et projets du PIC-RS peuvent ainsi être soumis aux appels à projets de résilience climatique lancés par des institutions de financement ou des gouvernements partenaires.

5) Les apports des Etats membres de la région du Sahel

Son opérationnalisation se fera à partir des contributions des États membres de la Région du Sahel relatifs à leurs engagements.

6) Les Subventions, dons et legs

Il s'agira de mettre en place un Cadre contractuel standard régissant les montants des subventions, des dons et legs reçus.

7) Les financements multilatéraux et bilatéraux

Dans les pays de la Région du Sahel, le financement climatique est marqué par la prépondérance du financement multilatéral, suivi par le financement bilatéral. Son opérationnalisation se fera travers un cadre contractuel régissant les montants et les conditions des partenaires financiers suivant les spécificités de financement.

8) Les banques multilatérales de Développement

Pour la mise en œuvre du PIC-RS, l'accompagnement des Banques Multilatérales de Développement sera sollicité en complément des efforts qu'ils développent déjà pour l'opérationnalisation de la CCRS.

9) Le marché carbone

Le marché du carbone est un système de commerce de droits d'émission conçu pour la lutte contre le changement climatique, offrant une flexibilité économique et des incitations pour réduire les émissions de GES. La mise en place d'un registre régional de carbone par le Secrétariat Exécutif de la CCRS devrait contribuer à la mise en œuvre du PIC-RS.

10) Le financement des Pertes et dommages : il s'agira d'accéder aux financements internationaux pour compenser les pertes et dommages, et inclure ces besoins dans les plans nationaux de financement climatique.

11) Les instruments financiers innovants économiquement avantageux (Green Bonds, Social Bonds, Sustainability Bonds, etc.) ;

12) Les politiques fiscales domestiques innovantes avec la promotion de taxes carbonées sur le transport aérien et maritime notamment.

CHAPITRE 8 : DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PIC-RS

- Le dispositif institutionnel et de Gouvernance qui fait partie intégrante du PIC-RS traite des différentes parties prenantes qui contribuent à la mise en œuvre du Plan. Il s'articule autour des axes suivants : i) la présentation du dispositif institutionnel de mise en œuvre à travers ses organes politiques et ses organes techniques de coordination aux différents niveaux ; ii) l'identification et l'analyse du rôle des parties prenantes (États, GTC-RC, Organismes sous-régionaux, les organismes de bassin Points Focaux membres du GTC, Collectivités territoriales, secteur privé, Partenaires Techniques et Financiers, Société civile) dans le fonctionnement du dispositif.
- Le dispositif de suivi-évaluation pour la mise en œuvre du PIC-RS qui fait également partie intégrante s'articule autour des axes suivants : i) la description du système de suivi-évaluation ; ii) le cadre et le mécanisme de mise en œuvre du PIC-RS, avec une identification des instruments de mise en œuvre, des acteurs et de leurs rôle dans la mise en œuvre ; iii) le dispositif institutionnel, sa mission, le suivi de l'exécution des programmes (Suivi de l'exécution des programmes, suivi des résultats, évaluations à mi-parcours et finale).
- Le Guide pour le suivi de la mise en œuvre des CDN au niveau régional qui fait également partie intégrante du PIC-RS révisé a été conçu pour faciliter une collecte harmonieuse des données des CDN des dix-sept (17) pays en vue de l'évaluation de la contribution de la région du Sahel aux efforts mondiaux d'atténuation des gaz à effet de serre.
- Enfin une analyse de la synthèse des CDN de deuxième génération a été élaborée par le Consultant et sera fournie comme livrable supplémentaire, ce qui va relever le nombre de livrable à sept (7) au lieu de six (6)

CHAPITRE 9 : ANALYSE DES RISQUES

La mise en œuvre réussie du PIC-RS pourrait être affectée par la survenue de plusieurs facteurs de risques endogènes ou exogènes. Au nombre de ces facteurs, on peut citer : i) l'instabilité sociopolitique des États ; ii) la faible mobilisation des ressources intérieures par les États; iii) la persistance du déficit de capacités ; iv) une conjoncture sous régionale et/ou internationale défavorable; et v) les aléas climatiques et les urgences humanitaires.

1. Instabilité sociopolitique des États

Les pays de la Région du Sahel sont généralement confrontés à des antagonismes internes et de graves troubles sociopolitiques sur fond de violences. Les périodes pré et post électorales sont souvent faites de tensions sociopolitiques avec pour conséquences, le ralentissement et la perturbation des activités économiques.

Par ailleurs, on assiste de plus en plus au développement de l'insécurité lié à l'extrémisme religieux au terrorisme et aux trafics de tout genre. Ces tensions, si elles persistent, sont de nature à compromettre la réalisation du PIC-RS.

Ce risque pourrait être atténué par : i) la volonté manifeste des acteurs sociopolitiques à développer les consensus, à respecter les lois et règlements des pays, les accords politiques et sociaux, ainsi qu'à maintenir un environnement de paix et de concorde ; ii) le renforcement de l'exercice démocratique, par le dialogue social, la concertation à tous les niveaux de prise des décisions ; iii) la réduction des inégalités socio-économiques et des disparités régionales à travers une amélioration de l'accès aux services sociaux de base, une meilleure redistribution des richesses, le renforcement de la lutte contre l'impunité et la corruption, et le renforcement de l'autorité de l'État ; iv) la mutualisation des efforts des États pour lutter ensemble contre l'extrémisme religieux , le terrorisme et les trafic de tous ordres.

2. Faible mobilisation des ressources intérieures des États

Le financement des programmes d'investissements publics des pays du Sahel dépend dans sa grande majorité des ressources extérieures, et aucun pays n'a pu inverser jusqu'ici cette tendance qui pourrait, du reste persister au cours des prochaines années en l'absence d'une stratégie appropriée.

Au nombre des réponses à apporter pour atténuer ce risque, il peut être mentionné : i) la poursuite des programmes de réformes des finances publiques à travers un renforcement de la mobilisation des ressources domestiques des États; ii) le développement au niveau des États du Partenariat Public-Privé ; (iii) la mise en œuvre de mesures plus incitatives visant à stimuler l'épargne nationale; iv) la création de mécanismes novateurs de mobilisation de ressources alternatives à l'aide publique au développement ; et v) la mobilisation des ressources de la diaspora et leurs transferts vers des investissements productifs, générateurs de croissance et de revenus ; le paiement des contributions des Etats pour la mise en œuvre du PIC-RS

3. Persistance du déficit de capacités

Un important déficit de capacités (formulation, mise en œuvre et évaluation des politiques et stratégie, budgétisation, etc.) existe dans la plupart des pays de la Région du Sahel. Cette situation est de nature à contrarier une mise en œuvre performante du PIC-RS. C'est pourquoi, un important programme intégré et pluriannuel de renforcement des capacités devra accompagner la mise en œuvre du PIC-RS.

4. Conjonctures sous régionale et internationale défavorables

Les contextes sous régional et international pourraient affecter la mise en œuvre du PIC-RS. En effet, les pays de la Région du Sahel font partie de différentes Organisations sous régionales, régionales et internationales (UEMOA, CEDEAO, CILSS, IGAD, UA ONU, etc.), dont les évolutions peuvent avoir des répercussions sur le PIC-RS. Au plan international, les tensions budgétaires dans les pays donateurs ainsi que la faiblesse des investissements directs étrangers, constituent également des défis majeurs.

Parmi les facteurs d'atténuation de ce risque, figurent : i) l'amélioration des relations extérieures des États ; ii) la promotion de la paix et de la sécurité aux niveaux sous-régional et régional ; iii) le renforcement de la résilience des pays face aux chocs exogènes (baisse des cours des matières premières, réduction des flux d'aide au développement) ; et iv) le renforcement de la lutte contre la migration clandestine.

5. Aléas climatiques et urgences humanitaires

Les pays de la Région du Sahel ont une faible capacité d'adaptation et de résilience aux conséquences des changements climatiques. Aussi, les aléas climatiques et les urgences humanitaires constituent-ils des risques majeurs qui pourraient compromettre durablement la mise en œuvre du PIC-RS.

CHAPITRE 10 : DIFFICULTES RENCONTREES

Les principales difficultés rencontrées dans la réalisation de cette étude ont été :

- La durée limitée de l'étude (un mois) au regard du volume de travail et du nombre de livrables à fournir (six livrables) ;
- Du retard dans le retour de certains acteurs pour renseigner les guides et questionnaires d'enquête qui devraient servir à l'analyse de certaines données.
- L'hétérogénéité aussi bien dans le mode de présentation que dans la nomenclature du contenu des CDN.

ANNEXES

Annexe 1 : Termes de Références de l'étude

COMMISSION CLIMAT POUR LA REGION DU SAHEL
SECRETARIAT EXECUTIF
DEPARTEMENT TECHNIQUE



Termes de Référence (TDR)

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR
APPUYER LA COMMISSION CLIMAT POUR LA
REGION DU SAHEL DANS LA REVISION DU PLAN
D'INVESTISSEMENT CLIMAT POUR LA REGION DU
SAHEL**

Mai 2024

1. Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat, la Région du Sahel s'est dotée en février 2019 d'un Plan d'Investissement Climat (PIC-RS 2018-2030) assorti d'un Programme Prioritaire pour Catalyser les Investissements Climat au Sahel (PPCI-Sahel 2020-2025). Ce Plan d'Investissement est conçu sur la base des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) des 17 pays membres avec pour objectif global de contribuer à l'effort planétaire d'atténuation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et d'accroître les capacités d'adaptation et de résilience de la Région du Sahel aux changements climatiques.

Les objectifs spécifiques visés par le PIC-RS 2018-2030 sont : i) Renforcer l'action environnementale d'atténuation des émissions de GES et d'adaptation/résilience aux changements climatiques ; ii) Améliorer la disponibilité des ressources en eau pour l'alimentation humaine et le développement des activités économiques ; iii) Assurer la durabilité des systèmes de productions agricoles et pastorales face aux effets des changements climatiques ; iv) Promouvoir les options de productions, transmissions et consommations énergétiques durables ; v) Renforcer les capacités d'information, de sensibilisation et de plaidoyer sur les changements climatiques ; vi) Renforcer les capacités institutionnelles et améliorer la gouvernance environnementale.

Dans cette démarche, le PIC-RS est un Plan stratégique d'Investissement à long terme pour la Région du Sahel face aux défis des changements climatiques. Il vise à soutenir et à promouvoir la coopération régionale et internationale en vue de la mobilisation d'une action climatique plus forte et plus ambitieuse de la part de toutes les parties prenantes.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris, chaque Etat Partie doit soumettre tous les cinq ans une version révisée ou nouvelle de sa Contribution Déterminée au Niveau National (CDN), alors soumise à un processus de relecture visant à garantir le rehaussement des ambitions. Dans cette dynamique, les 17 pays membres de la CCRS ont soumis en 2021 à la CCNUCC leurs CDN de nouvelles générations.

Il est ainsi apparu nécessaire de réviser le PIC-RS qui est l'émanation des CDN des pays membres de la CCRS afin de prendre en compte les évolutions enregistrées ainsi que le contexte des défis actuels auxquels la région fait face.

Les présents termes de référence définissent l'étendue de la mission qui sera confiée au consultant dans le cadre de la révision du PIC-RS, les livrables attendus ainsi que les modalités de collaboration avec les parties prenantes notamment la CCRS.

2. Objectifs de l'étude

L'objectif général est de contribuer à l'opérationnalisation de la Commission pour la Région du Sahel.

De façon spécifique, il s'agira de :

- Réviser le PIC-RS et son Programme Prioritaire en tenant compte des nouvelles données, des actuels et des besoins spécifiques de la région ;
- Mettre à jour le dispositif institutionnel de gouvernance pour la mise en œuvre du PIC-RS incluant une analyse des parties prenantes ;
- Mettre à jour le dispositif de suivi évaluation du PIC-RS.

3. Tâches de la mission

3.1 Directives générales et Principes directeurs

Capitaliser les acquis des programmes et projets ayant eu des résultats et des bonnes pratiques en matière de résilience climatique entre 2018 et 2024.

3.2 Analyses-diagnostics

- Analyser dans son ensemble la vulnérabilité des populations et des écosystèmes terrestres, montagneux et côtiers de la zone d'étude ;
- Faire un état des lieux des politiques, stratégies, initiatives, programmes et projets régionaux de résilience climatique exécutés entre 2018 et 2024 ou en cours d'exécution ainsi que ceux en préparation dans la zone d'étude ;
- Identifier les domaines prioritaires d'intervention pour bâtir la résilience des populations ;
- Identifier les évolutions majeures du cadre réglementaire et de gouvernance de la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS) adoptées par ses instances impactant le dispositif de mise en œuvre du PIC-RS ;
- Examiner et faire la synthèse des nouvelles générations des CDN des pays de la Commission afin de mettre à jour les axes, programmes et sous-programmes du PIC-RS ;
- Analyser et intégrer les défis actuels de la région du Sahel notamment sécuritaire dans la mise à jour des axes, programmes et sous-programmes du PIC-RS.

3.3 Autres tâches

- Proposer un nouveau dispositif de suivi évaluation du PIC-RS cohérent aux évolutions.
- Proposer un nouveau dispositif institutionnel de gouvernance pour la mise en œuvre du PIC-RS incluant une analyse des parties prenantes
- Proposer un guide de suivi-évaluation de la mise en œuvre des CDN des pays membres de la CCRS.

4. Méthodologie

L'étude concerne les pays suivants : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée, Djibouti, l'Éthiopie, l'Érythrée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, le Soudan, le Tchad.

L'étude sera réalisée par un consultant individuel procèdera à la collecte de données primaires (revue documentaire) et secondaire (entretiens) pour accomplir la mission. En outre, il prendra contact les membres du Groupe de Travail Conjoint (GTC) des experts des pays membres, les institutions de recherche scientifique, les institutions financières régionales et internationales.

Le consultant travaillera sous l'autorité du Secrétariat Exécutif de la CCRS qui sera appuyé par les experts régionaux membres de la Task Force ou des personnes ressources indiquées. Le travail du consultant sera soumis à la validation de l'instance de suivi technique de la CCRS.

Le consultant devra également définir les méthodes et la démarche qu'il entend mettre en œuvre. Il devra également présenter à la CCRS tous les outils qui seront utilisés pour la collecte de données. L'approche méthodologique globale (déclinant très clairement sa compréhension de la mission, la méthodologie à

suivre pour atteindre les résultats visés) devra se faire de manière participative.

Sa note méthodologique intégrera notamment :

- L'organisation d'une réunion de cadrage pour présenter la démarche méthodologique ;
- La conception des instruments/outils et dispositif de collecte, de traitement et d'analyse des données ainsi que les groupes cibles auprès desquels les informations seront recueillies.

NB : Le consultant retenu présentera au cours d'une réunion de cadrage son approche méthodologique qui fera l'objet de validation par la CCRS

Pour la revue documentaire, la CCRS mettra à la disposition du Consultant tous les documents disponibles à son niveau et nécessaires à la bonne exécution de la mission et collectera tous les documents intéressants auprès des autres partenaires dont il a connaissance et les remettra aux Consultants au démarrage. Le Consultant se donnera les moyens de rechercher tout autre document pertinent dans le cadre de sa mission. Dans ce cas, la CCRS fournira au Consultant toutes les lettres d'introduction qui seront nécessaires auprès des structures détenant ces documents.

Les frais d'impression des documents, des rapports et d'autres produits de l'étude sont à la charge du Consultant et seront inclus dans son offre financière. Le Consultant utilisera ses propres équipements informatiques, de communication et de transport dont les coûts seront également inclus dans son offre financière.

5. Livrables

Les principaux livrables sont :

- ❖ Un rapport de démarrage de la consultation ;
- ❖ Un document révisé du Plan d'Investissement Climat pour la Région du Sahel ;
- ❖ Un document mis à jour du dispositif institutionnel de gouvernance pour la mise en œuvre du PIC-RS ;
- ❖ Un document mis à jour du dispositif de suivi évaluation du PIC-RS ;
- ❖ Un Guide de suivi-évaluation de la mise en œuvre des nouvelles générations des Contributions Déterminées au niveau National des pays membres de la CCRS ;
- ❖ Un rapport final de consultation.

Tous les rapports seront rédigés en français. Le rapport final de la consultation comprenant également les versions finalisées des autres livrables doit être transmis en version électronique et en version papier en trois exemplaires au plus tard une semaine après la clôture de l'atelier national de validation.

6. Calendrier prévisionnel

Désignation	Période indiquée
Envoi des lettres d'invitation à soumissionner	15 Mai 2024
Clôture des réceptions des offres	24 Mai 2024
Evaluation des offres et adjudication du marché	Du 24 au 25 Mai 2024
Négociation et signature du contrat	27 au 28 Mai 2024
Elaboration des livrables provisoires	Du 29 mai au 28 Juin 2024
Dépôt des livrables provisoires de la consultation	29 Juin 2024

Pré validation par les experts régionaux membres de la task force et de l'équipe technique de la CCRS	Juillet 2024
Atelier de validation régional	Août – Septembre 2024

7. Durée de la mission et livrables

La mission s'étendra sur une période d'un (01) mois et débutera à compter de la réception de l'ordre de service de la CCRS.

8. Profil du Consultant

Le consultant doit être un spécialiste du domaine des investissements climatiques disposant d'une bonne connaissance des institutions sous régionales. Il doit :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau minimum BAC+5 ;
- Disposer d'une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans le domaine de planification des actions climatiques au Sahel ;
- Avoir réalisé au moins deux (02) missions d'élaboration de document stratégique de planification ou de suivi évaluation ;
- Avoir une bonne maîtrise des institutions et initiatives pour la lutte contre le changement climatique et pour le développement durable ;
- Avoir une bonne maîtrise des politiques et stratégies de lutte contre les changements climatiques de la région du Sahel ;
- Avoir une bonne maîtrise des logiciels de traitement de textes et les tableurs dans un environnement Windows (Word, Excel, Powerpoint) ;
- Une capacité organisationnelle avérée et de proactivité, méticuleuse et rigoureuse dans le travail ;
- Avoir la capacité de produire des résultats de qualité dans les délais impartis ;
- Avoir un esprit d'équipe, d'initiative et une bonne relation interpersonnelle ;
- Avoir un sens élevé de la responsabilité et de l'intégrité ;
- La maîtrise du français à l'oral et à l'écrit est essentielle ;
- Une bonne connaissance de l'anglais (oral et écrit) serait un atout.
- Avoir une bonne connaissance de la Commission Climat pour la Région du Sahel serait considéré comme un atout.

9. Documents à présenter pour la soumission

Le/La consultant(e) soumissionnaire devra fournir :

✓ Une offre technique comprenant les documents suivants :

- Une note de compréhension des termes de référence de la consultation comprenant une description claire de la méthodologie qui sera utilisée ;
- Le Curriculum Vitae du consultant (5 pages maximum) ;

- Une copie légalisée du numéro d'Identification Fiscale (NIF) du soumissionnaire (recommandée)
- Une copie légalisée de l'attestation de Régulation Fiscale à jour à la date du présent appel d'offre (recommandée)
- Une copie légalisée du dernier diplôme

✓ Une offre financière présentée dans le format ci-dessous.

Activités	Unité	Prix Unitaire (FCFA)	Quantité	Montant (FCFA)
Total général				

10. Modalités de paiement

Les honoraires sont répartis comme suit :

- 30% dès l'enregistrement du contrat ;
- 40% à la remise des livrables provisoires ;
- 30% à la remise du rapport final de consultation approuvé par la CCRS

N.B: Les redevances fiscales seront prélevées selon les prescriptions de la législation fiscale du Niger, pays siège de la CCRS, notamment en ce qui concerne les frais de l'enregistrement du contrat de prestation (5% du TTC) qui sont entièrement à la charge du consultant sélectionné.

11. Critères de sélection

Les offres seront évaluées suivants les critères suivants :

Score technique /70

- Note de compréhension des TDR et Description de la démarche méthodologique40pts
- Expériences dans la réalisation d'activités similaires/.....10pts
- Diplôme /.....10pts
- Respect du chronogramme/.....05pts
- Présentation générale de l'offre /.....05pts

Seules les offres dont l'évaluation technique est supérieure ou égale à 50/70 seront admises pour l'évaluation financière.

Score financier /30

L'offre financière la moins disant (Om) reçoit le score financier maximal (SM) de 30 points. Les scores financiers de toutes les autres offres seront calculés comme ceci :

$SM = 30 \cdot Om / Oe$ avec Oe étant le prix de l'offre examinée.

Évaluation finale /100

Les offres seront classées en fonction des scores technique et financier combinés selon la formule suivante :

$$S = \text{Score technique} + \text{Score financier}$$

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant obtenu le score le plus élevé.

12. Etablissement du contrat

Après la procédure de sélection du consultant, la CCRS se réserve le droit d'engager une procédure de négociation avec le candidat retenu afin d'établir et finaliser les termes contractuels qui régiront la consultation.

13. Transmission des Offres

Les offres seront transmises par voie électronique à contact@ccrs-sahel.org avec comme objet : **CANDIDATURE AU RECRUTEMENT D'UN (E) CONSULTANT (E) NATIONAL(E) REVISION PIC-RS**. Les fichiers doivent être soumis au format PDF.

La date limite de réception des offres est fixée au **24 mai 2024 à 11h00 GMT**.

Présenté par :
Idrissa Mahamadou Soumana

Le Chef de Département Technique par intérim

Visé par :
**Le Responsable finance et
Comptabilité**

Visé par :
Le Contrôleur Financier

Visé par :
**Le Responsable
Ressources Humaines et
Logistiques**

Approuvé par :
Le Secrétaire Exécutif

Annexe 2 : Outils de collecte des données

En plus de la revue documentaire pour la collecte de données primaires, plusieurs instruments et outils seront utilisés pour la collecte des données secondaires en fonction des thématiques qui seront analysées. Il s'agit essentiellement de guides d'entretiens et de fiches de collecte de données administrés aux différents acteurs dont les Points Focaux membres du Groupe Technique Conjoint (GTC). Les informations à collecter porteront sur :

- 1) **Les acquis des projets et programmes réalisés entre 2018 et 2024 et ayant eu des résultats et des bonnes pratiques en matière de résilience climatique.**

PAYS :.....

Liste des projets exécutés entre 2018 et 2024 en matière de résilience climatique

Intitulé du projet	Objectif principal	Composantes du projet	Source de financement	Durée (début et fin)	Budget	Principaux résultats obtenus	Projet CDN ou pas
Projet 1							
Projet 2							

Etat des lieux des Projets et programmes régionaux de résilience exécutés entre 2018 et 2024.

PAYS :.....

Intitulé du projet	Objectif principal	Composantes du projet	Source de financement	Durée (début et fin)	Budget	Principaux résultats obtenus	Projet CDN ou pas
Projet 1							
Projet 2							
Projet 3							
Projet 4							

- 2) **L'Etat des lieux des politiques, stratégies et initiatives en cours d'exécution entre 2018 et 2024 ou en préparation**

PAYS:.....

Etat des lieux des politiques, stratégies et initiatives en cours d'exécution entre 2018 et 2024 ou en préparation

PAYS ou ORGANISATION :

Intitulé de la Politiques /Stratégie/Initiative	Objectif	Secteur d'activité	Durée (début/fin)	Composantes	Source de financement
1.....					
2.....					
3.....					

3) Les domaines prioritaires d'interventions et besoins d'appui du Pays en matière de changement climatique.

PAYS :.....

Quels sont les domaines prioritaires d'intervention et les besoins spécifiques du Pays :

- en matière d'atténuation
- en matière d'adaptation ;
- dans le domaine du transfert des technologies
- en matière de renforcement des capacités
- dans la transparence climatique et le soutien

4) Le dispositif institutionnel de la gouvernance

PAYS :.....

- Quelles sont les forces et faiblesses du dispositif actuel de gouvernance de la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS).
- Quelles sont les propositions pour améliorer le dispositif de gouvernance.

5) Le suivi de la mise en œuvre des CDN et la mise en place d'un système MRV Régional

PAYS:.....

Objet :	Guide de collecte des données et informations relatives au suivi de la mise en œuvre des CDN de la région du Sahel Systeme MRV-CDN
----------------	---

Le but du guide :	Le but de ce guide est de s'informer auprès des pays membres de la Commission Climat pour la Région du Sahel sur leur processus actuel de développement et d'opérationnalisation de leur Système Nationaux de Mesure, Notification et Vérification (SN-MNV) de suivi de la mise en œuvre de la CDN.
--------------------------	---

Information générale																		
Pays :																		
Compilé par :																		
Organisation et rôle :																		
Lieu :																		
Date :																		
1	ETAT DES LIEUX DES DIFFERENTES INITIATIVES MRV EXISTANTES DANS LES PAYS																	
1.1.	Existe-t-elle des initiatives MRV au niveau National ? Si oui, veuillez remplir le tableau ci-après																	
	<table border="1"> <thead> <tr> <th style="background-color: #d9e1f2;">Nom de l'initiative MRV</th> <th style="background-color: #d9e1f2;">Zone d'intervention /couverture géographique</th> <th style="background-color: #d9e1f2;">Secteur d'intervention</th> <th style="background-color: #d9e1f2;">État de l'initiative (Fonctionnement)</th> <th style="background-color: #d9e1f2;">Partenaires techniques et financiers</th> <th style="background-color: #d9e1f2;">Coût (Dollars)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ex 1 Initiative Foyer Amélioré - Personne de contact : Nom et prénom : fonction</td> <td>Sous régional</td> <td>Energie</td> <td>-Dispositif institutionnel mis en place - Renforcement des capacités</td> <td>GIZ, Association Secteur privé</td> <td>250 000</td> </tr> </tbody> </table>						Nom de l'initiative MRV	Zone d'intervention /couverture géographique	Secteur d'intervention	État de l'initiative (Fonctionnement)	Partenaires techniques et financiers	Coût (Dollars)	Ex 1 Initiative Foyer Amélioré - Personne de contact : Nom et prénom : fonction	Sous régional	Energie	-Dispositif institutionnel mis en place - Renforcement des capacités	GIZ, Association Secteur privé	250 000
Nom de l'initiative MRV	Zone d'intervention /couverture géographique	Secteur d'intervention	État de l'initiative (Fonctionnement)	Partenaires techniques et financiers	Coût (Dollars)													
Ex 1 Initiative Foyer Amélioré - Personne de contact : Nom et prénom : fonction	Sous régional	Energie	-Dispositif institutionnel mis en place - Renforcement des capacités	GIZ, Association Secteur privé	250 000													

	: adresse email : téléphone :					
2	ÉTABLISSEMENT D'UN SYSTÈME NATIONAL DE MNV POUR LE SUIVI DE LA CDN ET CADRE INSTITUTIONNEL					
2.1	Quelles sont les dispositions institutionnelles déjà mises en place dans votre pays en matière de MNV pour le suivi de la mise en œuvre des CDN ? Existent-ils des lois, des règlements ou des accords pour la préparation et le suivi des CDN ???					
2.2	Existe-t-il une institution responsable du suivi de la mise en œuvre des CDN ? Veuillez indiquer, les relations existantes entre la coordination des CDN et les autres parties prenantes intervenant dans la mise en œuvre des CDN.					
2.3	Veuillez indiquer dans le tableau suivant les lacunes qui subsistent en matière de gouvernance du système MNV					
		Lacunes au niveau des capacités techniques et financières	Lacunes administratives	Lacunes au niveau des responsabilités		
	Leadership politique					
	Soutien des parties prenantes					
	Mise en œuvre					
	Suivi & évaluation					
	Diffusion /Partage					
	Autres					
2.4	Existent-t-ils des groupes de coordination/plateforme/groupes de travail interministériels et/ou intersectoriels (pour exemple, un canal					

	<p>qui formalise et institutionnalise la collecte et le partage d'informations / de données) ?</p> <p>Si non, quel est le processus de collecte et d'échange de données et d'informations dans votre pays pour répondre au suivi de la mise en œuvre des CDN y compris les outils de traitement de ces données et informations ?</p>							
2.5	<p>Comment évalueriez-vous le niveau d'établissement de votre système national MNV de suivi de la mise en œuvre des CDN ?</p> <p><i>Note: marquer chaque cellule dans le cas où il est déjà développé, ou écrire ND pour Non Disponible</i></p>							
		Investissement GES	Atténuation	Adaptation	Financements reçus	Transferts de technologie ND	Renforcement des capacités CDN	Commentaires
Base de données nationale								
Base de données nationale disponible en ligne								
Procédures standardisées qui peuvent être répliquées								
Dispositions légales et réglementaires (loi, contrats, MoU, accords) pour la collecte de données et informations								

Dispositions légales et réglementaires (loi, contrats, MoU, accords) pour les données Contrôle Qualité/Assurance Qualité (CQ/AQ)							
Dispositions légales et réglementaires (loi, contrats, mémorandums d'accord, accords) pour un examen externe de suivi							
Désignation de l'équipe impliquée dans la collecte de données							
Désignation de l'équipe impliquée dans le CQ/AQ							
Désignation de l'équipe impliquée dans l'examen externe							
Le système MNV est informel mais avec un protocole de mise en œuvre							
Le système MNV est informel sans un protocole de mise en œuvre							
Le système MNV est à son début							

Annexe 3 : Répartition des flux financiers climatiques multilatéraux par secteur

Secteur	Financement total millions US\$	% Financement total
Agriculture	565	27%
Énergie	540	26%
Politique environnementale et gestion administrative	264	13%
Foresterie	219	11%
Approvisionnement en eau et assainissement	167	8%
Prévention et préparation aux catastrophes	67	3%
Protection générale de l'environnement	51	2%
Autres secteurs	199	10%
Total	2 072	100%

(Source : <https://climatefundsupdate> 2004-2020)